



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.642/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

14 juin 2026
Français
Original : Anglais

12^{ème} Réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO

Vidéoconférence, 16 juin 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Projet d'ensemble d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité

4.2. Projet de liste des indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen

Projet d'ensemble d'indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité

Note du Secrétariat

1. Comme prévu dans le Post-2020 SAPBIO¹ (Décision IG.25/11 de la CdP22² et comme demandé par la CdP23 (Décision IG.26/5³), le SPA/RAC a procédé à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO afin d'assurer la réalisation de ses objectifs d'ici 2030.
2. Pour entreprendre cette évaluation à mi-parcours axée sur les activités de démarrage énumérées à l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO, un cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, prévu par l'Action 34 sur le suivi du Post-2020 SAPBIO, a été élaboré. La CdP24 a pris note de ce cadre de suivi, qui guidera le Secrétariat (SPA/RAC) et les Parties contractantes dans la réalisation des évaluations des résultats attendus, respectivement en 2027 et 2030, en étroite interaction avec le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour garantir l'alignement et la cohérence.
3. La CdP24 a invité le SPA/RAC à utiliser les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal s'ils sont pertinents et applicables, ou à élaborer des indicateurs spécifiques à la région pour le cadre de suivi de l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2026, en étroite consultation avec les Correspondants nationaux pour le Post-2020 SAPBIO et sous leur approbation, pour être utilisés dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.
4. Le présent document propose un système d'indicateurs spécifique à la région méditerranéenne à intégrer dans le [Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne \(SAPBIO post-2020\)](#), sur la base du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CDB GBF, **Décision 15/5**) et en alignement avec celui-ci dans la mesure du possible, pour être utilisé dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.

¹ https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_spabio/post_2020_sapbio.pdf

² https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_cop/cop22/decision_25.11_en.pdf

³ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44718/23ig26_22_2605_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Table des matières

Note du Secrétariat

Liste des abréviations et acronymes

Liste des tableaux

1. Contexte	1
2. Approche méthodologique	1
3. Analyse et identification des indicateurs pertinents	2
3.1. Indicateurs de réalisation des cibles – <i>indicateurs de réalisation</i>	2
3.2. Indicateurs de performance des actions – indicateurs de performance	27
4. Conclusions et recommandations	55
5. Références	57

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Signification
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
CDB	Convention sur la diversité biologique
CMB de la CDB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
Chla	Chlorophylle
IC	Indicateur commun
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CdP	Conférence des Parties
EcAp	Approche écosystémique
EASIN	Réseau européen d'information sur les espèces exotiques (European Alien Species Information Network)
EDGE	Espèces évolutivement distinctes et globalement menacées (Evolutionary Distinct and Globally Endangered)
EIE	Étude d'impact environnemental
EMODNet	Réseau européen d'observation et de données du milieu marin (European Marine Observation and Data Network)
OE	Objectif écologique
CMB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
HANPP	Appropriation humaine de la production primaire nette (Human Appropriation of Net Primary Production)
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrée (Integrated Monitoring and Assessment Programme)
OMI	Organisation maritime internationale
INFO/RAC	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
MAPAMED	Aires marines protégées en Méditerranée (Marine Protected Areas in the Mediterranean)

Abréviation	Signification
MED QSR	Rapport sur la qualité de l'état de la Méditerranée (Mediterranean Quality Status Report)
MbP	Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (Mediterranean biodiversity Platform)
AMPC	Aire marine et côtière protégée
AMP	Aires marines protégées
DCSMM	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (Marine Strategy Framework Directive)
ENI	Espèces non indigènes
EEE	Espèces exotiques envahissantes
AEMC	Autres mesures de conservation efficaces par zone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OBIS	Système d'information sur la biodiversité océanique (Ocean Biodiversity Information System)
PAME	Efficacité de la gestion des aires protégées (Protected Area Management Effectiveness)
PARC	Indice de connectivité des aires protégées (Protected Area Connectedness Index)
ProNet	Métrique des réseaux d'aires protégées (Protected Areas Network metric)
Ramsar RMETT	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion Ramsar (Ramsar Management Effectiveness Tracking Tool)
SAPBIO	Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (Strategic Action Programme for the Conservation of Biological Diversity in the Mediterranean Region)
SAGE	Évaluation au niveau du site de la gouvernance et de l'équité (Site-level Assessment of Governance and Equity)
EES	Évaluation environnementale stratégique
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
ASP/DB	Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
SPA/RAC	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WAZA	Association mondiale des zoos et aquariums (World Association of Zoos and Aquariums)
WISE	Système d'information sur l'eau pour l'Europe (Water Information System for Europe) – module marin

Liste des tableaux

Tableau 3.1. Indicateurs de réalisation proposés pour les cibles du SAPBIO post-2020, fondés sur le *Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*

Tableau 3.2. Indicateurs de performance proposés pour les cibles du SAPBIO post-2020

1. Contexte

1. Le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne* (*Post-2020 SAPBIO*), adopté en 2021 lors de la 22e Conférence des Parties (CdP 22), est un cadre stratégique régional clé conçu pour préserver et restaurer la biodiversité méditerranéenne d'ici 2030. Il reflète et soutient les objectifs mondiaux énoncés dans le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal* (CDB GBF), adopté en 2022.
2. En complément du Post-2020 SAPBIO post-2020, une stratégie spécifique a été élaborée et adoptée par la CdP 22 pour servir d'instrument clé pour atteindre la cible 30x30 en Méditerranée (cible 3 du CDB GBF – conserver 30 % des zones terrestres, aquatiques et marines) : la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée (stratégie régionale post-2020 pour les AMPC et les AEM).
3. La performance et la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO sont périodiquement examinées pour évaluer les progrès. Une première proposition pour le cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO a été élaborée en 2025 dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme. Cependant, en raison de l'adoption tardive du cadre de suivi du CDB GBF (février 2025), un affinement supplémentaire est nécessaire pour assurer un alignement complet entre les deux processus.
4. Le cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale post-2020 sur les aires marines et côtières protégées et les AMCE a été adopté par la CdP 23 de la Convention de Barcelone en 2023. Comme il couvre déjà les cibles et actions pertinentes (cible 1.4 – systèmes efficaces d'AMPC et d'AMCE, cible 1.5 – niveaux de protection renforcés, et action 15), ces éléments ne seront pas suivis dans le cadre de suivi du SAPBIO, mais plutôt dans le cadre d'évaluation des AMPC et des AEM – via ses évaluations à mi-parcours (2026) et finale (2030). Les résultats de ces évaluations seront ensuite intégrés dans les évaluations collectives du SAPBIO post-2020 en 2027 et 2030 et présentés aux instances dirigeantes du SPA/RAC.
5. Le cadre de suivi complet du Post-2020 SAPBIO comprendra un ensemble d'indicateurs mesurables traitant des pressions anthropiques, des aires marines protégées, des espèces menacées, de la santé des écosystèmes et d'autres thèmes stratégiques pertinents, en cohérence avec le cadre de suivi du CDB GBF. Ce système harmonisé servira de base aux évaluations de la mise en œuvre collective prévues pour 2027 et 2030.

2. Approche méthodologique

6. L'objectif principal de ce rapport est d'analyser et de proposer des indicateurs appropriés pour le contexte méditerranéen, comme colonne vertébrale du cadre de suivi de l'évaluation du SAPBIO post-2020, alignés autant que possible sur les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CDB GBF). Ce faisant, il s'appuie sur les résultats de l'analyse comparative des systèmes de suivi mondiaux et méditerranéens pertinents (voir document UNEP/MED WG.642/4).
7. Cette analyse abordera deux aspects principaux :
 - Applicabilité des indicateurs de suivi du CDB GBF – en tant qu'indicateurs de réalisation liés à des cibles spécifiques – pour mesurer les cibles fixées dans le Post-2020 SAPBIO. L'ensemble identifié d'indicateurs pertinents servira de base pour évaluer les progrès du Post-2020 SAPBIO à la fin de la période stratégique (principalement en 2030, et pour certaines cibles dès 2027), car la réalisation de ces cibles nécessite un horizon temporel plus long.
 - Identification des indicateurs de performance – à partir des indicateurs de réalisation et de l'analyse du contenu des actions du SAPBIO post-2020, des résultats de la première évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 et du premier cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO – pour suivre la mise en œuvre des actions à moyen terme (2027), ainsi qu'à la fin de la période stratégique (2030).

8. Un critère important dans la sélection des indicateurs sera la disponibilité des données en Méditerranée, car des données fiables sont essentielles pour mesurer les indicateurs.

3. Analyse et identification des indicateurs pertinents

9. Le Post-2020 SAPBIO établit trois buts et 27 cibles, soutenus par 42 actions opérationnelles pour faciliter la réalisation de ses cibles et buts. Le cadre de suivi du CDB GBF est structuré autour de cibles spécifiques et d'indicateurs complémentaires mesurant leur réalisation, appelés indicateurs de réalisation. Cependant, l'évaluation du Post-2020 SAPBIO doit s'appuyer à la fois sur des indicateurs mesurant la réalisation des cibles et sur des indicateurs mesurant la mise en œuvre des actions – indicateurs de performance.

10. Les résultats de l'analyse comparative entre les cadres de suivi des stratégies mondiales et méditerranéennes (livrable 2) indiquent que la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO peuvent être alignées sur celles du CDB GBF. Cependant, dans certains cas, les cibles du Post-2020 SAPBIO n'ont pas de correspondant dans le cadre mondial en raison de priorités spécifiques à la Méditerranée.

11. Comme première étape pour identifier les indicateurs du Post-2020 SAPBIO, les indicateurs établis pour les cibles communes ou alignées entre les cadres méditerranéen et mondial seront examinés plus en détail, et des indicateurs appropriés seront proposés pour le contexte méditerranéen. En outre, des indicateurs correspondant aux cibles sans équivalent mondial seront également proposés. La deuxième étape consistera à identifier les indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO.

12. Il convient également de noter ici que le Post-2020 SAPBIO n'est pas le seul instrument ciblant la conservation de la biodiversité marine en Méditerranée, y compris l'atténuation des pressions associées. D'autres instruments internationaux – tels que des accords et organisations régionaux ou actifs au niveau régional spécifiques (par exemple, ACCOBAMS, CGPM, OMI) – ainsi que des législations contraignantes de l'UE qui fixent des normes pour les pays de l'UE, sont également actifs dans la région. Par conséquent, il est souvent difficile de distinguer dans quelle mesure l'état actuel de la biodiversité méditerranéenne et des paramètres associés résulte de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO post-2020 ou d'autres accords, même si le Post-2020 SAPBIO reconnaît cette coopération dans quelques cibles et actions de soutien. Sur le plan pratique, cette notion n'affecte pas l'évaluation réelle mais est utilisée dans la sélection d'indicateurs de soutien pouvant fournir des informations sur les progrès, par exemple par l'inclusion d'indicateurs BEE/DCSMM.

3.1. Indicateurs de réalisation des cibles – *indicateurs de réalisation*

13. La réalisation des cibles de la planification stratégique nécessite un horizon temporel plus long et est donc évaluée à la fin de la période stratégique. C'est le cas pour le Post-2020 SAPBIO, sauf pour plusieurs cibles fixées pour 2027 (cibles 1.6, 1.7, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1 et 3.9).

14. Il convient de noter que certaines cibles – à savoir la cible 1.4 (systèmes efficaces d'AMPC et d'AEM) et la cible 1.5 (zones à niveaux de protection renforcés) – ont été exclues de cette analyse, car elles seront analysées via le cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie régionale post-2020 sur les AMPC et les AEM et les évaluations à mi-parcours (2026) et finale (2030) associées.

15. L'identification des indicateurs de réalisation des cibles pour le Post-2020 SAPBIO est guidée par la combinaison des principes suivants :

- **Alignement sur les cadres mondiaux :** Les indicateurs sont, autant que possible, alignés sur les indicateurs du **cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**.
- **Utilisation des systèmes existants :** Les processus de suivi en cours dans le cadre de la Convention de Barcelone – notamment les exigences de l'IMAP définies par les fiches d'orientation convenues à l'échelle de la région – sont utilisés pour assurer la cohérence et l'harmonisation.
- **Disponibilité des données :** La sélection des indicateurs tient compte de la disponibilité des données et de la faisabilité dans l'ensemble de la Méditerranée. Par exemple, les évaluations de la Liste verte

sont encore limitées aux niveaux régional et mondial, et cet indicateur ne sera donc pas inclus dans le cadre de suivi actuel du Post-2020 SAPBIO post-2020, bien qu'il puisse être envisagé pour la prochaine période stratégique.

16. Compte tenu de ces considérations et des résultats de l'analyse comparative susmentionnée des cadres de suivi du CDB GBF et du Post-2020 SAPBIO (voir document UNEP/MED WG.642/4), une proposition d'indicateurs de réalisation pour les cibles du Post-2020 SAPBIO est élaborée et présentée dans le tableau 3.1. Le tableau identifie les cibles du CDB GBF pertinentes ou applicables au contexte méditerranéen et spécifie les indicateurs de réalisation correspondants pour chaque cible du Post-2020 SAPBIO. Le tableau fournit également des références aux cadres de suivi régionaux existants et aux évaluations régionales les plus pertinentes, y compris le MED QSR 2023, ainsi que des sources de données (système d'information IMAP, portail WISE-Marine, etc.). Le rapport MED QSR 2023 contient déjà des informations pertinentes pour comprendre l'état et les pressions sur la biodiversité au début de la période stratégique. De plus, la troisième itération du MED QSR est prévue pour 2031^[5]. Cependant, il convient de noter que le MED QSR 2031 sera publié après la période stratégique du Post-2020 SAPBIO. Néanmoins, toutes les informations pertinentes collectées et traitées lors de la préparation du MED QSR 2031 (c'est-à-dire 2024-2029) seront utilisées pour évaluer le Post-2020 SAPBIO. En outre, le cas échéant, l'évaluation pourrait s'appuyer sur des sources de données complémentaires, telles que les rapports nationaux soumis par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone et des accords connexes, en particulier la CDB et l'ACCOBAMS, les rapports d'évaluation régionaux pertinents, les actes des symposiums scientifiques au niveau méditerranéen et les résultats du SPA/RAC et d'autres organisations régionales soutenant la mise en œuvre du Protocole SPA/BD.

17. Chaque cible du Post-2020 SAPBIO comprend un ensemble d'indicateurs primaires et secondaires :

- **Les indicateurs primaires** sont les principales mesures pour suivre la réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO. Ils représentent des paramètres établis et surveillés au niveau régional (par exemple, les indicateurs communs IMAP) avec des ensembles de données fiables à l'échelle méditerranéenne.
- **Les indicateurs secondaires** servent de mesures complémentaires ou de substitution lorsque les données nécessaires pour les indicateurs primaires ne sont pas encore disponibles. Ils aident à capturer les progrès partiels ou à illustrer les tendances connexes jusqu'à ce que des ensembles de données complets deviennent opérationnels.

18. L'analyse détaillée a montré qu'en outre les cibles 1.4 et 1.5, plusieurs autres cibles pourraient être mieux traitées par l'évaluation de la stratégie régionale spécifique sur les AMPC et les AEM – à savoir les cibles 2.5 (pêche à petite échelle) et 2.7 (planification spatiale marine et côtière), dont la réalisation est centrée sur les AMPC et les AEM.

19. La plupart des indicateurs de réalisation primaires du Post-2020 SAPBIO proposés dans le tableau 3.1 correspondent à des indicateurs communs IMAP, dont les progrès seront largement évalués par le Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR) et la politique et la feuille de route associées de l'approche écosystémique de la Convention de Barcelone (2026-2035). Par conséquent, le système d'information IMAP du MED QSR 2023 et toutes les informations pertinentes collectées et traitées pour la préparation du MED QSR 2031 sont la principale source de données et d'informations pour évaluer l'état écologique et les tendances pertinentes pour les cibles du Post-2020 SAPBIO, en particulier celles des Buts 1 et 2. Les indicateurs de réalisation sélectionnés pour les Buts 1 et 2 couvrent principalement les objectifs écologiques (EO) suivants de l'approche écosystémique : EO1 – Biodiversité, EO2 – Espèces non indigènes, EO3 – Réseaux trophiques marins, EO4 – Exploitation des stocks de poissons et crustacés commercialement exploitables, EO5 – Eutrophisation, EO6 – Intégrité des fonds marins et EO10 – Déchets marins.

20. Plusieurs des indicateurs de réalisation secondaires sélectionnés s'appuient également sur les critères de la DCSMM, en tant que système applicable aux pays méditerranéens de l'UE. Les indicateurs de réalisation sélectionnés du Post-2020 SAPBIO couvrent les descripteurs suivants de la DCSMM : Descripteur 1 : Biodiversité marine, Descripteur 2 : Espèces non indigènes, Descripteur 5 : Eutrophisation, Descripteur 6 :

Intégrité des fonds marins, Descripteur 10 : Déchets marins et Descripteur 11 : Énergie, y compris le bruit sous-marin.

21. En plus des indicateurs IMAP et des critères DCSMM, les indicateurs de réalisation sélectionnés incluent également les évaluations de la Liste rouge de l'UICN pour les groupes d'espèces régionaux (par exemple, les cétacés) et la couverture des points chauds de bruit sous-marin développée dans le cadre de l'ACCOBAMS, qui complètent la surveillance écologique et renforcent la pertinence régionale des indicateurs du Post-2020 SAPBIO.

22. Bien que l'atténuation des impacts de la pêche soit explicitement abordée dans plusieurs cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), y compris la cible 10 – Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie – et soit donc pertinente pour la cible 2.4 du Post-2020 SAPBIO sur l'arrêt des captures accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le cadre mondial de suivi ne fournit pas encore un ensemble complet d'indicateurs de pression spécifiques à la pêche. Néanmoins, les interactions entre la pêche et la biodiversité marine soulignent la nécessité d'intégrer les considérations écosystémiques dans les approches de gestion et de suivi. Dans ce contexte, le cadre d'indicateurs du post-2020 SAPBIO devrait être aligné non seulement sur le cadre de suivi du KMGBF mais aussi sur les systèmes régionaux pertinents. La Stratégie CGPM 2030 et les processus associés fournissent une base pertinente, y compris des éléments de suivi traitant de la durabilité des pêches, des interactions avec les espèces vulnérables et des considérations écosystémiques plus larges, conformément à une approche écosystémique de la gestion des pêches. Conformément à la nécessité de cohérence et d'alignement des indicateurs à travers les échelles et les cadres, la sélection des indicateurs devrait prendre explicitement en compte le cadre de la CGPM pour mieux saisir les interconnexions entre les activités de pêche et d'aquaculture et le milieu marin à travers des domaines thématiques clés tels que les captures accessoires, les habitats, la pollution et les pressions liées au climat. À cet égard, et comme dans la plupart des autres cas, les indicateurs de réalisation proposés pour le Post-2020 SAPBIO peuvent continuer à s'appuyer sur les cadres de suivi régionaux existants, à savoir l'IMAP (pour les indicateurs primaires) et la DCSMM (pour les indicateurs secondaires), qui fournissent déjà des indicateurs opérationnels et des données sur les pressions de la pêche et les impacts sur la biodiversité. Ceux-ci devraient cependant être complétés, le cas échéant, par des indicateurs développés au niveau régional dans le cadre de la CGPM pour assurer la cohérence, éviter les doubles emplois et renforcer la représentation des pressions liées à la pêche et des réponses de la biodiversité.

23. Le But 3 couvre les sujets institutionnels, socio-économiques et politiques, et les indicateurs associés sont conçus pour mesurer les progrès dans la création des conditions d'une mise en œuvre efficace du SAPBIO post-2020. Pour ces indicateurs, les données sont collectées principalement par le biais de questionnaires structurés régionaux et nationaux, d'enquêtes dédiées, du SPA/RAC et du FEM. Contrairement aux Buts 1 et 2, la majorité des indicateurs du But 3 n'étaient pas directement basés sur le cadre de suivi du CDB GBF, car il n'y avait pas de correspondances directes entre les cibles du But 3 du SAPBIO post-2020 et les cibles du CDB GBF. Par conséquent, de nouveaux indicateurs pertinents au niveau régional ont été proposés, reflétant mieux le contexte méditerranéen et la nature liée à la gouvernance de ces cibles. Les exceptions sont les cibles 3.9 et 3.10, pour lesquelles les indicateurs de réalisation sélectionnés ont été adaptés de plusieurs indicateurs principaux et complémentaires du GBF (principalement liés aux finances et à la coopération).

24. Le tableau 3.1 souligne également que le même indicateur IMAP/BEE est souvent lié à plusieurs cibles du Post-2020 SAPBIO (telles que les cibles 1.1, 1.7, 2.1, 2.2 et 3.5), révélant une couverture thématique qui se chevauche. Bien que cela démontre la cohérence du système de suivi régional, cela suggère également que les futures révisions des cibles du SAPBIO devraient viser une plus grande spécificité thématique – chaque cible se concentrant sur une question distincte – pour permettre une mesure plus claire des progrès et éviter la redondance dans l'utilisation des indicateurs.

Tableau 3.1 Indicateurs de réalisation proposés pour les cibles du SAPBIO Post-2020, basés sur le Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
Vert – indicateurs de réalisation sélectionnés pour les cibles du SAPBIO Post-2020 (soit sélectionnés dans la liste des indicateurs mondiaux, soit nouveaux – marqués d'un *), Rouge – trop spécifique ou indicateur pas encore mesuré en Méditerranée à un niveau plus large (significatif) ou absence de données suffisantes, Bleu – indicateur de niveau mondial ou trop robuste pour être appliqué au niveau méditerranéen – ces derniers marqués d'un **, Marron – sujet ou contenu de l'indicateur hors du champ d'application du SAPBIO Post-2020, Indicateur nouvellement proposé (colonne 3) – non dérivé ou adapté du CMB de la CDB

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes sur les espèces et habitats protégés <i>D'ici 2030, les pressions anthropiques spécifiques sur tous les habitats et espèces protégés au titre du</i> <i>Protocole ASP/DB ont été minimisées, en particulier pour ceux dont la résilience ou la survie</i> <i>dépend de telles actions, y compris des activités pétrolières et gazières et de l'exploitation minière des fonds marins, en garantissant aucune</i> <i>détérioration de leurs tendances et de leur état de conservation.</i>	Indicateurs principaux : <i>A.3 Indice Liste rouge - uniquement pour les cétacés⁴</i> <i>A.4 Proportion de populations au sein des espèces ayant une taille de population efficace > 500</i> Indicateurs composants : - Indice Planète Vivante - Nombre de ressources génétiques végétales et animales sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou long terme - Tendances de la gestion efficace et durable des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage - Indice de l'état vert des espèces - L'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré - État de conservation au titre des directives Habitats (rapportage Article 17) et Oiseaux (rapportage Article 12) - pour les pays de l'UE uniquement - calcul au niveau méditerranéen des espèces se recoupant avec les espèces indicatrices de l'évaluation IMAP/BEE*	Indicateurs primaires <i>Tendance de l'état IMAP/BEE (2023 - 2030) pour les groupes pertinents de :</i> <i>habitats (OE1-IC1, IC2)</i> <i>Coralligène</i> <i>Maërl</i> <i>Posidonie</i> <i>espèces : (OE1- IC3, IC4, IC5)</i> <i>mammifères marins (cétacés et phoque moine)</i> <i>tortues marines</i> <i>oiseaux marins</i> Indicateurs secondaires - Indice Liste rouge pour les cétacés ou tout autre groupe pertinent, si de telles données existent <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i> - Tendance de l'état de conservation selon les Directives Habitats et Oiseaux - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	- MED QSR (pour le MED QSR 2023), Système d'information IMAP et sources connexes - Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) - La Liste rouge UICN des espèces menacées - Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM - Directives Habitats et Oiseaux - État de conservation⁵

⁴ Le calcul de l'Indice Liste rouge nécessite les résultats d'évaluations périodiques de la Liste rouge — au moins deux évaluations sur une période donnée.

Au niveau méditerranéen, cette condition n'est pas encore remplie pour la plupart des espèces évaluées. Toutefois, cet indicateur pourrait être appliqué aux cétacés, en attendant l'achèvement de l'évaluation actualisée à l'avenir, préparée en partenariat entre ACCOBAMS et l'UICN. Jusqu'à présent, 1 évaluation a été réalisée durant la période stratégique (achevée en 2022).

⁵ AEE / Agence européenne pour l'environnement — Portail de rapportage Article 17 <https://nature-art17.eionet.europa.eu/article17/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	Indicateurs complémentaires : ● Mesure de la réduction des menaces pesant sur les espèces et de leur rétablissement ● Évolution du statut des espèces évolutivement distinctes et globalement menacées (Indice EDGE) ● Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore ● Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction ● Nombre d'accords filles de la CMS ● Indice Liste rouge proportionnel ● Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes		
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, et les impacts dans les zones les plus vulnérables <i>D'ici 2030, prévenir, gérer et contrôler les ENI et en particulier les espèces non indigènes envahissantes et leurs voies d'introduction afin de minimiser/réduire leur impact sur l'intégrité des écosystèmes, y compris, entre autres, en (i) protégeant les écosystèmes les plus vulnérables (ii) en mettant en œuvre la stratégie régionale relative à la</i>	Indicateurs principaux : ● Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes* Indicateurs composants : ● Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact ● Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes ● Nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes Indicateurs complémentaires : ● Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes	Indicateurs primaires : ● Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes*⁶ - Tendance du taux d'introduction des EEE (OE2 - IC6) Indicateurs secondaires : ● Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact⁷ ● Occurrence des EEE par pays ● Tendances BEE/DCSMM relatives au Descripteur 2 - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE. Cela englobe l'occurrence de nouvelles ENI / Critère D2C1) tendances en abondance, occurrence temporelle, distribution spatiale, etc. (Critère	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● EASIN (Réseau européen d'information sur les espèces exotiques) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM

⁶ En raison du manque de données, ce qu'il est possible de mesurer durant la période stratégique (SAPBIO Post-2020) est le taux d'introduction des ENI

⁷ Proposé comme indicateur secondaire puisque l'accent est mis uniquement sur les AMP méditerranéennes qui ne couvrent qu'une partie de la Méditerranée

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>gestion des eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes dans tous les pays autour de la mer Méditerranée et (iii) en gérant les autres voies d'introduction.</i>	● Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier des espèces non indigènes envahissantes, notamment dans les zones à risque (en relation avec les principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces) ● Indice Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes)	D2C2), ainsi que les impacts sur l'environnement (Critère D2C3)	
Cible 1.3. sur la lutte contre la pollution, en particulier les plastiques, les pertes de nutriments et le bruit <i>D'ici 2030, toutes les formes de pollution sont évitées, contrôlées et significativement réduites à des niveaux non préjudiciables au fonctionnement des écosystèmes et à la biodiversité, y compris par la réduction significative des fuites de plastiques et de nutriments dans l'environnement, et par la réduction significative de la pollution lumineuse et sonore et des quantités de biocides utilisés.</i>	Indicateurs principaux indicateurs : ● 7.1 Indice de potentiel d'eutrophisation côtière ● 7.2 Concentration environnementale des pesticides Indicateurs composants ● Utilisation d'engrais ● Proportion des flux d'eaux usées domestiques et industrielles traités en toute sécurité ● Densité des débris plastiques flottants (par micro et macroplastiques) * ● Indice Liste rouge (impact de la pollution) * Indicateurs complémentaires ● Tendances des pertes d'azote réactif dans l'environnement ● Tendances des dépôts d'azote ● Déchets solides municipaux collectés et gérés ● Production de déchets dangereux ● Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur les fonds marins	Indicateurs primaires : ● Tendances de la concentration des nutriments clés dans la colonne d'eau (IMAP/BEE OE5 - IC13) ● Tendances de la chlorophylle (Chla) disponibles à partir des données de télédétection COPERNICUS (IMAP/BEE OE5 - IC14) ● Tendances de la quantité de déchets échoués et/ou déposés sur les côtes (IMAP/BEE OE10 - IC22) ● Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur les fonds marins (OE10 - IC23) Indicateurs secondaires : ● Indice Liste rouge (impact de la pollution) pour les cétacés* ● Couverture des points chauds de bruit en Méditerranée (rapport de	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) ● Deuxième rapport sur les points chauds de bruit (ACCOBAMS 2022b) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Indice d'eutrophisation côtière ● Densité des débris plastiques ● Liste rouge des écosystèmes ● Pollution sonore sous-marine* ● Nom, quantité/volume/concentration de pesticides hautement dangereux par type (par zone terrestre/marine) ● Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées	synthèse élaboré sous ACCOBAMS⁸) ● Tendances BEE/DCSMM relatives aux Descripteurs 5, 10 et 11 - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	
Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMPC (Aires Marines et Côtières Protégées) et d'AEMC (Autres mesures de conservation efficaces par zone) <i>D'ici 2030, au moins 30 pour cent de la mer Méditerranée est protégée et conservée par des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, en assurant un équilibre géographique adéquat, en mettant l'accent sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité.</i>	Remarque : Les cibles 1.4 et 1.5 seront évaluées dans le cadre de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée		
Cible 1.5. sur les zones à niveaux de protection renforcés			

⁸ Cet indicateur est considéré comme secondaire/partiel, car il est centré sur l'impact du bruit sur les cétacés

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>D'ici 2030, le nombre et la couverture des aires marines et côtières protégées à niveaux de protection renforcés sont accrus, contribuant à la restauration des écosystèmes marins.</i>			
Cible 1.6. sur l'Action 12. Restauration des écosystèmes, la plupart de ceux ayant la plus grande pertinence et le plus grand potentiel <i>D'ici 2027, élaborer l'inventaire complet des écosystèmes ayant la plus grande pertinence écologique et/ou le plus grand potentiel de régénération (en tant que zones de nurserie et/ou stocks de carbone), et d'ici 2030, achever la restauration de la plupart de ceux sélectionnés.</i>	Indicateurs principaux indicateurs : ● <i>Superficie sous Action 12. Restauration</i> ● <i>Inventaire au niveau méditerranéen des écosystèmes à plus haute pertinence écologique*</i> ● <i>Couverture des écosystèmes restaurés à partir du point précédent*</i> Composants indicateurs : ● <i>Étendue des écosystèmes naturels par type</i> ● <i>Maintien et Action 12. Restauration de la connectivité des écosystèmes naturels</i> Indicateurs complémentaires : ● <i>Aire de répartition des habitats</i> ● <i>Indice des sites de rareté des espèces, zones de haute biodiversité, paysages de grands mammifères, espaces sauvages intacts et zones de stabilisation climatique</i> ● <i>Augmentation du couvert forestier naturel secondaire</i> ● <i>Perte annuelle du couvert arboré tropical primaire</i> ● <i>Indice d'intégrité des paysages forestiers</i> ● <i>Indice mondial Action 12. Restauration des écosystèmes</i> ● <i>Rivières à écoulement libre</i>	Indicateurs primaires : ● Inventaire au niveau méditerranéen des écosystèmes à plus haute pertinence écologique* ● Couverture des écosystèmes restaurés à partir du point précédent* Indicateurs secondaires : ● Aire de répartition des habitats sélectionnés - habitat coralligène, herbiers de Posidonie et habitats à maërl et rhodolithes (IMAP/BEE OE1 - IC1) ● Tendances BEE/DCSMM relatives au Descripteur 1, Critères D6C4, D6C5, etc.) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	● INFO/RAC ● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Pourcentage de paysages cultivés comportant au moins 10 pour cent de terres naturelles ● Indice de résilience bioclimatique des écosystèmes (BERI) ● Maintien prioritaire des zones intactes / sauvages ● Statut des zones clés pour la biodiversité ● Indice d'habitat de la biodiversité ● Indice Liste rouge ● Liste rouge des écosystèmes		
Cible 1.7. sur la réalisation du Bon État Écologique <i>Relatif aux Objectifs Écologiques de biodiversité dans le cadre de l'Approche Écosystémique EcAp/IMAP, d'ici 2027 la mer Méditerranée est en voie d'atteindre le Bon État Écologique, et 100% des pays ont identifié, et le cas échéant reçu un soutien, pour combler les lacunes qui entravent la bonne évaluation du BEE, de sorte que d'ici 2030 la plupart des pays aient atteint un BEE approprié dans une mise en œuvre effective de l'Approche Écosystémique et de sa feuille de route.</i>	-	Indicateurs primaires : ● <i>Tendance de l'état IMAP/BEE pour les groupes pertinents d'espèces (OE1 : IC3 à IC5) :</i> - mammifères marins (cétacés et phoque moine) - tortues marines - oiseaux marins Indicateurs secondaires : ● <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i>	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluation DCSMM
Cible 1.8. sur l'Action 13. Atténuation et adaptation au	Indicateurs principaux indicateurs -	Indicateurs primaires : ● Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies	● Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (Cadre de Sendai) (les données sur l'inclusion ou non de la biodiversité dans les stratégies nationales)

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
changement climatique et solutions fondées sur la nature <i>D'ici 2030, tous les pays ont adopté et commencé à mettre en œuvre des mesures à court et moyen terme pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en particulier au réchauffement et à l'acidification, et contribuant à la réduction des risques de catastrophe, par la réduction des émissions, les solutions fondées sur la nature, les approches fondées sur les écosystèmes et la restauration selon le cas, en garantissant la résilience et en minimisant tout impact négatif sur la biodiversité, contribuant ainsi également à enrayer le réchauffement climatique et l'acidification.</i>	Composants indicateurs : ● Total des services de régulation climatique fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale) ● Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 qui incluent la biodiversité ● Inventaires nationaux des gaz à effet de serre liés à l'utilisation des terres et au changement d'utilisation des terres ● Indice de résilience bioclimatique des écosystèmes (BERI) Indicateurs complémentaires : ● Stock de biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha) ● Inventaires nationaux des gaz à effet de serre liés à l'utilisation des terres et au changement d'utilisation des terres ● Proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ● Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement disposant de contributions déterminées au niveau national, de stratégies à long terme, de plans d'adaptation nationaux, de stratégies tels que rapportés dans les	nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 qui incluent la biodiversité	de réduction des risques de catastrophe pourraient être obtenues par questionnaire) ● Secrétariat de la CCNUCC (registre des Contributions déterminées au niveau national et des Plans nationaux d'adaptation)

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	communications d'adaptation et les communications nationales ● Indice d'eutrophisation côtière		
Cible 2.1. sur la distribution et le statut des espèces protégées au titre du Protocole ASP/DB <i>La distribution géoréférencée, les valeurs et le statut des espèces marines protégées au titre du Protocole ASP/DB sont établis, et les lacunes d'information ont été comblées pour améliorer l'état de conservation de toutes les espèces marines et côtières couvertes par les Plans d'action régionaux méditerranéens.</i>	Indicateurs principaux : ● <i>21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité</i> Indicateurs composants : ● Indice d'état des espèces ● Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves Indicateurs complémentaires : ● Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante	Indicateurs primaires : ● <i>Cartes de distribution des espèces/groupes d'espèces sélectionnés sous IMAP/BEE - relatives à l'OE1 IC3 - distribution des espèces</i> ● <i>Tendances de l'état IMAP/BEE pour les espèces/groupes d'espèces sélectionnés (IC3, IC4 et IC5) dans le MED QSR 2031</i> Indicateurs secondaires : ● Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées (pour les cétacés au niveau méditerranéen, potentiellement pour d'autres espèces IMAP/BEE) ● <i>Tendance de l'état BEE/DCSMM pour les groupes pertinents d'espèces (Descripteur 1) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE</i>	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● Données de l'Initiative de suivi ACCOBAMS (ASI) ● Données nationales de suivi IMAP ● Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS (ACCOBAMS 2022a) ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM
Cible 2.2. sur la cartographie, le statut et l'intégrité des fonds marins des habitats menacés <i>D'ici 2030, l'intégrité des fonds marins est maintenue, en particulier dans les habitats benthiques prioritaires et les habitats obscurs,</i>	● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité ● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces marines accessibles via OBIS ● Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge UICN des espèces menacées	Indicateurs primaires : ● <i>Tendances de l'état IMAP/BEE pour l'intégrité des fonds marins (OE6)⁹</i> ● Aire de répartition des habitats listés à l'Annexe II du Protocole ASP/DB, avec un focus particulier sur l'habitat coralligène, les herbiers de Posidonie et les	● MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes ● INFO/RAC ● EMODNet Habitats des fonds marins ● Cartes nationales des habitats marins ● Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM

⁹ Objectif Écologique 6 (Intégrité des fonds marins) de nouveaux Indicateurs communs ont été adoptés par la CdP 24 (IG.27/6) et le travail sur la définition des préparations de la fiche d'orientation est en cours sous PNUE/PAM

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
ainsi que les habitats critiques pour les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB, et le statut, la distribution, les tendances et les aspects fonctionnels des habitats protégés au titre du Protocole ASP/DB sont établis et cartographiés à la plus haute résolution possible pour toutes les AMP et AEMC, suivis en continu et partagés via une plateforme de biodiversité.	- Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées - Enquête sur la bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (Alphabétisation à la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums mondiaux) - Indice d'information sur l'état des espèces	habitats à maërl et rhodolithes (IMAP/BEE OE1 - IC1)	
Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme méditerranéenne de la biodiversité) D'ici 2027, les informations géoréférencées sur les composantes clés de la biodiversité méditerranéenne sont centralisées dans une plateforme en libre accès.		Indicateurs secondaires : Tendance de l'état BEE/DCSMM des habitats pertinents (Descripteur 1) et de l'intégrité des fonds marins (Descripteur 6) - applicable uniquement aux pays méditerranéens de l'UE	
		Indicateurs primaires : Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP) fonctionnelle et opérationnelle	Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP)¹⁰
Cible 2.4. sur l'arrêt des captures accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée D'ici 2027, démarrer dans tous les pays la mise en œuvre de plans de gestion fondés sur la science pour	Indicateurs principaux : 10.1 Proportion de surface agricole sous agriculture productive et durable 10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts Indicateurs composants : - Superficie de forêts sous gestion durable : certification totale de gestion forestière	Indicateurs primaires : Tendances des captures accessoires - état IMAP/BEE relatif à l'OE3 - IC12 et OE1 IC5 relatif aux espèces Indicateurs secondaires :	- MED QSR (pour 2023), Système d'information IMAP et sources connexes - Portail WISE-Marine - rapports et évaluations DCSMM - État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM

¹⁰ Plateforme méditerranéenne de la biodiversité (MbP) <http://data.medchm.net/en/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>réglementer efficacement l'exploitation durable et mettre fin à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris des mesures pour minimiser les rejets et éliminer tout abattage, capture et commerce intentionnels ou accidentels des espèces protégées, afin que d'ici 2030 toutes les pratiques de pêche écologiquement destructrices et non durables aient été stoppées en limitant l'utilisation des engins de pêche les plus nocifs pour la biodiversité, y compris sur les fonds marins, selon le cas en fonction de l'impact de chaque pêche spécifique sur les écosystèmes marins et/ou les espèces vulnérables.</i>	par le Forest Stewardship Council et le Programme for the Endorsement of Forest Certification ● Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone Indicateurs complémentaires : ● Indice d'agrobiodiversité ● Changements dans les stocks de carbone organique du sol ● Indice Liste rouge (parents sauvages d'animaux domestiqués) ● Indice Liste rouge (espèces pollinisatrices) ● Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction ● Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres	● <i>Tendances des captures accessoires - BEE/DCSMM - Descripteur 1, Critère D1C1</i>	
Cible 2.5. sur la pêche à petite échelle (professionnelle, récréative), en particulier dans les AMP <i>Promouvoir le partage des responsabilités et des pratiques de gestion participatives fortes dans la pêche professionnelle à petite échelle, guidées par les connaissances écologiques traditionnelles et les meilleures données scientifiques disponibles, d'ici 2027 dans toutes les AMP, avec un contrôle de la pêche INN et récréative, et d'ici 2030 dans toutes</i>		À traiter par l'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée	

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>les zones de pêche au sein des AEMC.</i>			
Cible 2.6. sur l'aquaculture durable et favorable à la biodiversité <i>En développant la stratégie Aquaculture et Pêche Post-2020 de la CGPM, et en synergie avec les travaux pertinents sur la pollution issue de l'aquaculture menés par MEDPOL, en 2027 les meilleures pratiques en aquaculture, telles que l'innovation, l'amélioration de la santé aquatique et de la biosécurité, l'encouragement à l'utilisation responsable des antimicrobiens, soutenues par la certification, la traçabilité et les solutions fondées sur la nature, ont été promues dans toute la Méditerranée, afin que d'ici 2030 l'industrie aquacole méditerranéenne soit transformée en accord avec l'approche écosystémique, par des solutions fondées sur la science et des outils de planification spatiale marine.</i>		<i>Indicateurs primaires :</i>	• Ressources de la CGPM (État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM)
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière	<i>Indicateurs principaux :</i> • <i>A.1 Liste rouge des écosystèmes</i> • <i>A.2 Étendue des écosystèmes naturels</i>	À traiter par l'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée	

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>D'ici 2030, 100% des AMP et le cas échéant des AEMC, et 50% des zones marines restantes sont gérées de manière durable en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, y compris une planification spatiale marine informée par la biodiversité et le changement climatique, et en menant des études d'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques.</i>	● <i>1.1 Pourcentage de terres et de mers couvertes par des plans spatiaux intégrant la biodiversité*</i> Indicateurs composants : ● <i>Maintien prioritaire des zones intactes / sauvages</i> Indicateurs complémentaires : ● <i>Nombre de pays utilisant des comptes du capital naturel dans les processus de planification</i> ● <i>Pourcentage de plans spatiaux utilisant des informations sur les Zones clés pour la biodiversité</i> ● <i>Parcelles d'habitat situées dans des aires marines protégées ou dans la gestion intégrée des zones marines et côtières (GIZMC)</i> ● <i>Autres plans de gestion spatiale (non capturés en tant que GIZMC ou planification spatiale marine en 14.2.1)</i> ● <i>Nombre de pays utilisant des comptes océaniques dans les processus de planification</i> ● <i>Proportion de la superficie des bassins transfrontaliers dotée d'un arrangement opérationnel pour la coopération en matière d'eau</i> ● <i>Proportion de la superficie totale des terres qui est cultivée</i> ● <i>Étendue des écosystèmes naturels par type</i> ● <i>Nombre de pays mettant en œuvre une législation, des politiques ou d'autres mesures nationales relatives au consentement libre, préalable et éclairé en lien avec la conservation</i>		

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	Indice d'intégrité des écosystèmes		
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, y compris le tourisme, l'exploitation minière et l'énergie <i>D'ici 2030, les valeurs de la biodiversité et les cibles connexes ont été intégrées dans les stratégies de développement et les processus de planification nationaux et locaux et sont incorporées dans les politiques nationales, la comptabilité nationale selon le cas, et les systèmes de rapportage, en garantissant que les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans tous les secteurs et dans l'évaluation des impacts environnementaux.</i>	Indicateurs composants : - Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale Indicateurs complémentaires : - Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP) - CO₂ émissions par unité de valeur ajoutée - Évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le temps	Indicateurs primaires : Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale	- Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE)¹¹ - Examens de conformité EIE/EES de l'UE
Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, de la conformité et de la participation des parties prenantes <i>D'ici 2030, la ratification de tous les protocoles de la Convention de Barcelone et leur transposition dans la législation nationale ont significativement progressé,</i>	-		

¹¹ Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) <https://seea.un.org/>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>renforçant la volonté politique nécessaire pour appliquer tous les processus de la Convention de Barcelone, un cadre de gouvernance garantissant la coresponsabilité et la co-appropriation par tous les acteurs concernés pour respecter les engagements du SAPBIO Post-2020 a été élaboré, y compris le rehaussement du profil des administrations environnementales, soutenant la coordination institutionnelle intersectorielle et multi-niveaux, la transparence administrative, le dialogue avec les parties prenantes et la gouvernance participative à différents niveaux.</i>			
Cible 3.1. sur le perfectionnement de l'IMAP (Programme de surveillance et d'évaluation intégrée) et la pleine conformité <i>D'ici 2027, la plupart des pays effectuent des études de référence sur la conservation, le suivi et l'évaluation, mettent à jour leurs programmes de suivi nationaux à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP, et soumettent régulièrement des données de qualité garantie, avec 100% des pays d'ici 2030.</i>	-	Indicateurs primaires : ● <i>Nombre d'IMAP nationaux mis à jour en accord avec la politique et la feuille de route EcAp (2026-2035) et le troisième cycle de l'IMAP</i> ● <i>Nombre de pays soumettant en temps voulu des jeux complets de données au système d'information IMAP</i> ● <i>Nombre de jeux de données rapportés et approuvés dans le système d'information IMAP par PC</i>	● Les informations sont obtenues via : ○ Système d'information IMAP ○ questionnaires

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 3.2. sur le SAPBIO Post-2020 mécanismes d'évaluation et de rapportage <i>D'ici 2025, les pays ont identifié leurs contributions et cibles nationales pour la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, en adoptant une législation nationale et en mettant à jour leurs SPANB selon le cas, en rapportant et révisant périodiquement l'état de la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020 lors de la CdP de la Convention de Barcelone.</i>	-	Indicateurs primaires : <i>Nombre et pourcentage de pays méditerranéens ayant harmonisé leurs politiques avec le SAPBIO Post-2020</i>	Les informations sont obtenues via des questionnaires
Cible 3.3. Moyens pour les mécanismes d'évaluation <i>D'ici 2025, les moyens nécessaires au fonctionnement des mécanismes régionaux de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020 sont en place au sein du système du PAM, permettant l'analyse en temps voulu des progrès basée sur des éléments objectifs/numériques des cibles vers les buts et cibles du SAPBIO Post-2020.</i>	-	Indicateurs primaires : <i>Le système de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020 est en place, basé autant que possible sur des indicateurs quantitatifs</i>	Le SPA/RAC est la principale source d'information

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
Cible 3.4. sur le développement des capacités <i>D'ici 2030, les responsables, gestionnaires, techniciens de terrain et autorités locales clés en charge de l'environnement, de la pêche et de l'application des lois sont suffisamment formés à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020 dans leurs environnements professionnels respectifs.</i>		Indicateurs primaires : <i>Nombre de responsables clés, gestionnaires, techniciens de terrain et autorités locales responsables de l'environnement, de la pêche et de l'application des lois formés à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020</i>	Les informations sont obtenues via des questionnaires ou auprès du CAR/ASP - dans le cas où il a organisé les formations spécifiques
Cible 3.5. sur la mise en réseau et le partage des connaissances (ENI, espèces migratrices, AMP, BEE...) <i>D'ici 2025, évaluer les besoins et opportunités de partage des connaissances et de mise en réseau, entre autres sur des thèmes tels que les ENI/EEE, les espèces migratrices, la gestion des AMP, le BEE, le suivi, l'application des lois et autres activités pertinentes liées au SAPBIO Post-2020, afin que d'ici 2030 tous les réseaux humains nécessaires aux niveaux national, sous-régional et régional aient été développés et renforcés pour assurer le renforcement des capacités, des connaissances, des bonnes pratiques,</i>	Indicateurs principaux : <i>21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité</i> Indicateurs composants : Indice d'état des espèces - Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves Indicateurs complémentaires : - Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante	Indicateurs primaires : <i>Besoins et opportunités identifiés de partage des connaissances et de mise en réseau au niveau méditerranéen pour les thèmes proposés</i> <i>Réseaux appropriés de partage des connaissances identifiés pour la Méditerranée</i> <i>Base de données MAPAMED pour les AMP fonctionnelle et opérationnelle (lien vers la Stratégie régionale Post-2020 spécifique - AMPC et AEMC)</i> Indicateurs secondaires : - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées au niveau méditerranéen pour les espèces cibles sous IMAP/BEE OE1	- Le SPA/RAC est la principale source d'information - Base de données MAPAMED pour les AMP - La Liste rouge UICN des espèces menacées

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>du partage d'expériences et du développement d'actions conjointes.</i>	● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité ● Croissance des enregistrements d'occurrences d'espèces marines accessibles via OBIS ● Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge UICN des espèces menacées ● Nombre d'évaluations sur la Liste rouge UICN des espèces menacées ● Enquête sur la bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (Alphabétisation à la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums mondiaux) ● Indice d'information sur l'état des espèces		
Cible 3.6. sur la sensibilisation, ciblant les décideurs, les médias et le grand public <i>D'ici 2025, esquisser une stratégie de communication et de sensibilisation, y compris l'élaboration de tout indicateur nécessaire pour suivre l'étendue et la portée de la sensibilisation, afin que d'ici 2030 une information de qualité soit disponible pour la gestion efficace de la biodiversité, et que des progrès significatifs aient été réalisés pour accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des valeurs et des menaces pesant sur l'environnement marin, des réponses et des bonnes pratiques, en ciblant les décideurs et le grand public, à travers des mécanismes renforcés et renouvelés, y compris les communications de masse.</i>		Indicateurs primaires : ● Niveau de sensibilisation du public en Méditerranée (mesurant les connaissances, la compréhension et la conscience)	● Les informations sont obtenues via une enquête régionale dédiée sur le niveau de sensibilisation du public
Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans l'enseignement scolaire, supérieur et la formation professionnelle		Indicateurs primaires : ● Niveau d'intégration de la biodiversité marine dans les différents niveaux d'éducation	● Les informations sont obtenues via des questionnaires et/ou une analyse documentaire au niveau méditerranéen

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>Les Parties contractantes, avec l'assistance du CAR/ASP, devraient contribuer à intégrer la biodiversité marine et les écosystèmes dans l'enseignement scolaire, supérieur et la formation professionnelle, en incorporant la conservation de la biodiversité et les stratégies et outils connexes dans les programmes dans autant de pays que possible, et d'ici 2030, en soutenant la recherche scientifique multidisciplinaire, en renforçant la science citoyenne, en garantissant que les meilleures pratiques et les technologies innovantes soient plus accessibles et reproductibles, parmi les décideurs, l'industrie et la société civile.</i>			
Cible 3.8. sur l'emploi, notamment public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité <i>D'ici 2030, l'emploi en lien direct avec la conservation de la biodiversité, en particulier dans le secteur public (ou en redirigeant celui existant) a augmenté de 300%.</i>		Indicateurs primaires : <i>Portée de l'emploi en lien direct avec la conservation de la biodiversité dans les pays méditerranéens</i>	Les informations sont obtenues via une enquête dédiée sur la biodiversité emploi répété dans les pays méditerranéens
Cible 3.9. sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes	Indicateurs principaux : <i>D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et</i>	Indicateurs primaires : Nombre de stratégies financières/de financement développées pour la biodiversité	- Les informations sont obtenues via des questionnaires adressés aux acteurs régionaux et nationaux - Base de données des projets et opérations du

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
<i>D'ici 2027, au niveau méditerranéen et au niveau national dans la plupart des pays, des stratégies de financement durable ont été développées, avec des approches innovantes pour mobiliser des sources financières alternatives, couvrant les recettes fiscales qui pourraient être redistribuées, et les actions pertinentes à financer, y compris les fonds régionaux et d'autres types de mécanismes de financement nationaux ou locaux, afin que d'ici 2030 il y ait une augmentation significative des ressources financières et non financières provenant de toutes sources internationales et nationales, y compris les acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et privés de différents secteurs.</i>	<i>l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> <i>D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> <i>D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> Indicateurs complémentaires : - Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité - Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total - Montant et composition du financement lié à la biodiversité rapportés au Système de notification des créanciers de l'OCDE - Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée pour les pays en développement - Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement - Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité - Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine	ou autres documents similaires traitant des financements aux niveaux méditerranéen et/ou national - Montant et type de financement alloué à la biodiversité aux niveaux méditerranéen et national, y compris les financements publics et privés internationaux et nationaux. Indicateurs secondaires : - Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité	FEM¹²

¹² Base de données des projets et opérations du FEM <https://www.thegef.org/projects-operations/database>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Montant total des financements approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles ● Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiement pour services écosystémiques		
Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers nord/sud <i>Accroître la coopération à la fois nord/sud et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à différents niveaux, pour soutenir les plans nationaux en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée et les pays non-membres de l'UE, en identifiant les donateurs potentiels et d'ici 2023 organiser une conférence des donateurs pour la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, atteignant d'ici 2030 une augmentation significative des flux financiers internationaux pour la conservation de la biodiversité vers les pays en développement.</i>	Indicateurs principaux : ● <i>D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> ● <i>D.2 Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> ● <i>D.3 Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</i> Indicateurs complémentaires : ● Montant des financements fournis par le Fonds pour l'environnement mondial et alloués au domaine focal biodiversité ● Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total ● Montant et composition du financement lié à la biodiversité rapportés au Système de notification des créanciers de l'OCDE	Indicateurs primaires : ● Nombre de projets conjoints, impliquant des partenaires des pays du nord et du sud de la Méditerranée, mis en œuvre avec le soutien de l'UE, du FEM, d'autres financements publics, ainsi que de financements privés Indicateurs secondaires : ● Indicateurs pour la Cible 3.9.	● Les informations sont obtenues via des questionnaires ● Base de données des projets et opérations du FEM¹³

¹³ Base de données des projets et opérations du FEM <https://www.thegef.org/projects-operations/database>

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée pour les pays en développement ● Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement ● Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité ● Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine ● Montant total des financements approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles ● Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiement pour services écosystémiques Indicateur principal : ● 20.1 Nombre de pays ayant pris des mesures significatives pour renforcer le développement des capacités et l'accès à et le transfert de technologies, et pour promouvoir le développement de et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique Indicateur composant :		

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du CMB de la CDB pour le Post-2020 SAPBIO	Indicateurs de réalisation des cibles du Post-2020 SAPBIO sélectionnés	Les sources d'information et de données disponibles les plus pertinentes
	● Montant total des financements pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles <i>Indicateurs complémentaires :</i> ● Chercheurs (en équivalents temps plein) par million d'habitants) ● Nombre d'articles scientifiques conjoints publiés dans le Ocean Biodiversity Information System par secteur ● Proportion du budget total de recherche alloué à la recherche dans le domaine de la technologie marine ● Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'étude ● Importations mondiales de biens des technologies de l'information et de la communication telles que présentées par les flux commerciaux bilatéraux par catégorie de biens TIC ● Montant total des financements pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies écologiquement rationnelles		

3.2. Indicateurs de performance des actions – indicateurs de performance

25. Étant un cadre global et donc plus large, le CDB GBF n'inclut pas d'actions et son cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal n'inclut pas d'indicateurs connexes conçus pour mesurer la performance des actions (indicateurs de performance). Bien que l'intention initiale fût d'utiliser les indicateurs de réalisation du CDB GBF comme point de départ pour développer les indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO, il est vite devenu évident qu'en raison de la nature plus spécifique et opérationnelle des actions, il n'était pas possible de s'appuyer sur le cadre de suivi du CDB GBF. Par conséquent, l'identification des indicateurs de performance du Post-2020 SAPBIO repose largement sur les résultats attendus de chaque action du Post-2020 SAPBIO (Annexe III de la stratégie) pour 2027 et 2030, les résultats de la première évaluation à mi-parcours du Post-2020 SAPBIO et le cadre de suivi pour son évaluation collective.

26. La sélection des indicateurs a été particulièrement guidée par les objectifs de :

- assurer, autant que possible, la continuité avec l'approche utilisée dans l'évaluation à mi-parcours,
- permettre une comparaison adéquate des progrès entre 2027 et 2030, sur la base des résultats attendus identifiés,
- faciliter la compréhension des processus dans de nombreux pays différents de la manière la plus pratique et efficace.

27. Compte tenu de tous ces principes directeurs, la liste initiale des indicateurs de performance pour les actions a été élaborée et est présentée dans le tableau 3.2.

28. Pour les actions au niveau national en 2027 et 2030, les indicateurs se concentrent sur le nombre et le pourcentage de pays méditerranéens qui ont obtenu des résultats particuliers et/ou ont progressé vers ceux-ci. Semblable à l'approche de l'évaluation à mi-parcours, ces informations seraient collectées à l'aide du questionnaire ciblé du cadre de suivi, envoyé à tous les pays. Dans le cadre de l'évaluation, ces données seront également interprétées à l'échelle sous-régionale (par exemple, pour la sous-région adriatique).

29. L'approche consistant à interroger les pays sur les progrès qu'ils ont accomplis a ses limites, notamment en raison de l'interprétation subjective des réponses par chaque pays. Cependant, elle reste la méthode la plus réalisable pour évaluer les progrès dans un champ aussi complexe. La même approche est appliquée aux actions au niveau régional, avec des indicateurs directement liés aux résultats attendus et des informations obtenues par le biais de questionnaires du cadre de suivi auprès des organisations régionales ou à partir des données fournies par le SPA/RAC et d'autres composantes du système PNUE-PAM.

30. L'un des principaux défis concerne le manque d'harmonisation dans la formulation des résultats attendus, ce qui entrave souvent une comparaison significative des progrès entre 2027 et 2030. Cela s'est produit pour plusieurs actions, notamment l'Action 1 (Plans d'espèces et d'habitats), l'Action 3 (Trafic maritime), l'Action 6 (Contrôle des EEE), l'Action 14 (Bon état écologique), l'Action 21 (Surpêche et INN). Par exemple, le résultat attendu pour l'Action 1 en 2027 se concentre sur le nombre d'élaborations de plans d'action pour des espèces/groupes d'espèces sélectionnés, ce qui est un produit légitime de l'action. En revanche, le résultat pour 2030 fait référence au pourcentage d'espèces ayant atteint le BEE, ce qui représente la réalisation effective résultant de la mise en œuvre de l'action (et, à ce titre, chevauche également les indicateurs de réalisation de la cible 1.1). Dans de tels cas, l'indicateur de performance sélectionné pour 2030 était du même type que pour 2027, afin de pouvoir suivre adéquatement les progrès dans la mise en œuvre de l'action. Dans ce cas particulier, la seule différence résidait dans le champ de l'indicateur : pour 2027, il se concentrait sur l'adoption du plan d'action, tandis que pour 2030, il exigeait la mise en œuvre des plans d'action déjà adoptés.

31. Enfin, il convient de souligner que dans tout document stratégique, les actions doivent soutenir la réalisation des cibles proposées. Cela dit, il a été observé que pour certaines actions, il y avait une légère discordance liée au champ d'application entre les résultats attendus et la réalisation des cibles. Par exemple, la mesure de la réalisation des cibles 2.5 (Pêche à petite échelle) et 2.7 (Planification spatiale) est spécifiquement liée aux AMCP et aux AMCE, tandis que le champ des principales actions de soutien (Action 11 – Planification spatiale et Action 23 – Pêche à petite échelle), sur la base des résultats stipulés, est beaucoup

plus large. Néanmoins, comme pour les cibles susmentionnées, nous proposons actuellement de suivre les progrès de mise en œuvre de ces actions dans le cadre de la stratégie régionale spécifique sur les AMCP et les AMCE.

Tableau 3.2. Indicateurs de performance proposés pour les cibles du SAPBIO Post-2020

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
BUT 1. - Réduire les menaces pesant sur la biodiversité					
1. PLANS D'ESPÈCES ET D'HABITATS Mettre à jour les Plans d'action méditerranéens pour les espèces et habitats sélectionnés listés au titre du Protocole ASP/DB.	Régional	T1.1 T2.1 T2.2	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des Plans d'action actualisés ont été élaborés et adoptés par la CdP de la Convention de Barcelone	<i>Indicateur pour 2030¹⁴</i> <i>Niveau régional</i> - Même indicateur que pour 2027, plus¹⁵ - Nombre et pourcentage¹⁶ de pays* - parties à la Convention de Barcelone ayant intégré les mesures de ces Plans d'action dans leurs stratégies nationales de biodiversité ou de conservation de la nature, leurs plans d'action pour les espèces ou leurs instruments équivalents	- Rapports des CdP de la Convention de Barcelone - Site web du SPA/RAC - Réponses des pays aux questionnaires ciblés
2. RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES Élaborer des plans de rétablissement et mettre en œuvre des actions d'urgence pour les espèces menacées et	Régional et national	T1.1 T2.1 T2.2	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement avec actions d'urgence ont été élaborés et adoptés par les gouvernements nationaux.	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement sont en cours de mise en œuvre, en particulier pour réduire l'impact du trafic maritime (collisions) et de la pollution sonore, y compris	- Rapports des CdP de la Convention de Barcelone - Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

¹⁴Les indicateurs pour 2027 et 2030 devraient être comparables afin de permettre le suivi des progrès dans la réalisation des actions. Cependant, les résultats attendus pour 2030 pour l'Action 1, tels que décrits à l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO, sont exprimés comme l'atteinte de cibles spécifiques (principalement la Cible 1.1) plutôt que comme les résultats d'activités individuelles, avec des indicateurs incohérents. Par conséquent, pour assurer la cohérence dans la mesure des progrès des actions pour 2027 et 2030, les indicateurs proposés sont liés à l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'action. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.1.

¹⁵ Il est important de continuer à suivre les progrès sur l'indicateur 2027 sur l'indicateur en 2030 également, étant donné que certains plans d'action seront probablement adoptés après l'année 2027 année, et ils ne peuvent être ignorés. Par conséquent, dans ce cas, les indicateurs pour 2027 sont répétés pour 2030. Cette approche est également appliquée pour certains autres indicateurs liés aux actions du Post-2020 SAPBIO (voir les sections pertinentes de l'ensemble du tableau d'indicateurs pour les détails).

*Note : Dans le cadre de l'évaluation, les données collectées auprès des pays seront également interprétées à l'échelle sous-régionale (par exemple, pour la sous-région Adriatique)

¹⁶Ce pourcentage est mesuré en relation avec le nombre total de pays ayant reçu le questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
en danger dont la survie dépend de telles actions, y compris leurs habitats			<i>Niveau régional</i> Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement avec actions d'urgence ont été élaborés et adoptés par la CdP de la Convention de Barcelone ou dans le cadre d'un autre accord régional.	l'établissement de réseaux d'échouage fonctionnels dans au moins 2 sous-régions méditerranéennes <i>Niveau régional</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre d'espèces et/ou groupes d'espèces pour lesquels des plans de rétablissement sont mis en œuvre en lien avec les actions au niveau régional	
3. TRAFIC MARITIME Réduire l'impact du trafic maritime (bruit et collisions) sur les espèces marines sensibles (Cétacés, Tortues, autres)	Régional et national ¹⁷	T1.1. T1.5. T1.7. T2.7. T2.9. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des mesures de protection contre le bruit sous-marin et les collisions avec les navires, en accord avec les lignes directrices 2014 de l'Organisation maritime internationale (OMI)	<i>Indicateur pour 2030¹⁸</i> <i>Niveau national</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre et pourcentage de pays* qui mettent en œuvre dans la pratique les mesures prévues pour 2027 et pour quelles espèces/groupes d'espèces avec quelques exemples concrets	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
4. ENI/EEE ENGAGEMENT Ratification de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires	National	T1.2. T3.2. T3.6. T1.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant incorporé les dispositions de la Convention BWM de l'OMI et des Lignes directrices de	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Même indicateur que pour 2027, plus - Nombre et pourcentage de pays* ayant activement collaboré à l'application de la	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

¹⁷ Conformément au premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et analysée uniquement au niveau national. Le même principe est appliqué ici.

¹⁸ Similaire au commentaire dans la note de bas de page 1. Les résultats attendus pour 2030 sont formulés comme des (cible) réalisations plutôt que les résultats de l'action (destinée à soutenir la réalisation des cibles). Par conséquent, il y a une répétition de ce qui est déjà énoncé dans la Cible 1.1, qui définit la réalisation souhaitée mesurée par des « réalisation indicateurs ». Les indicateurs proposés dans ce tableau (« indicateurs de performance indicateurs ») assurent la cohérence et la mesure efficace des progrès. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.1.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
(Convention BWM), et adoption de la Stratégie régionale ¹⁹ concernant les navires sur la gestion des eaux de ballast et les espèces envahissantes (2022-2027)			l'OMI sur le biofouling dans leur législation nationale Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des mesures pour faire face aux risques liés aux eaux de ballast et au biofouling conformément aux engagements méditerranéens	Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast (2022-2027) Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des lignes directrices pour minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes via les eaux de ballast	
5. ENI/EEE CAPACITÉ Renforcer la capacité des pays méditerranéens à faire face aux espèces marines exotiques espèces	Régional ²⁰ et national	T1.2. T1.7. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant réalisé une étude de référence des espèces marines exotiques, sur la présence des espèces marines exotiques, les voies de leur introduction, et l'état de leurs tendances de population, y compris celles utilisées en aquaculture, dans le cadre de l'IMAP <i>Niveau régional</i> - Nombre et contenus des activités de renforcement des capacités ENI/EEE au niveau régional via le	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Mêmes indicateurs que pour 2027 plus - Nombre et pourcentage de pays* qui collectent des données et surveillent les espèces marines exotiques, sur la présence des espèces marines exotiques, les voies de leur introduction, et l'état de leurs tendances de population, y compris celles utilisées en aquaculture, dans le cadre de l'IMAP	- Site web du SPA/RAC - Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

¹⁹ Note : L'adoption d'une Stratégie régionale relève sous la compétence de la compétence d'un organe régional, et non des autorités nationales.

²⁰ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			CAR/ASP ou d'autres organisations		
6. CONTRÔLE DES ENI/EEE Prendre les actions de terrain nécessaires pour atténuer l'impact des ENI/EEE	National	T1.1. T1.2. T1.7. T3.1. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027²¹</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant identifié les zones vulnérables et les sites prioritaires pour des actions de mitigation urgentes dans ces zones • Nombre et pourcentage de pays* ayant commencé le suivi des ENI, avec une attention particulière aux principales enceintes portuaires et voies d'entrée • Nombre et pourcentage de pays* qui mettent effectivement en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention dans au moins 50% des zones vulnérables identifiées et des sites et points d'entrée prioritaires	<i>Indicateur pour 2030²²</i> <i>Niveau national</i> • Identique aux deux premiers indicateurs pour 2027, plus • Nombre et pourcentage de pays* qui mettent effectivement en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention dans la totalité (100%) des zones vulnérables identifiées et des sites et points d'entrée prioritaires	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²¹ Similaire au commentaire de la note de bas de page 1. Les résultats attendus pour 2027 sont formulés comme des réalisations plutôt que comme des résultats d'une action (destinée à soutenir la réalisation des cibles). Par conséquent, il y a une répétition de ce qui est déjà énoncé dans la Cible 1.1, qui définit la réalisation souhaitée mesurée par des « réalisation indicateurs ». Les indicateurs proposés dans ce tableau (« indicateurs de performance indicateurs ») assurent la cohérence et la mesure efficace des progrès. Néanmoins, les informations fournies au titre des résultats attendus pour 2030 seront utilisées spécifiquement pour mesurer les progrès vers la Cible 1.2.

²² Similaire au commentaire de la note de bas de page 6.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
7. DÉCHETS MARINS Prévenir les fuites et éliminer les déchets marins pour atténuer leur impact sur l'écosystème	Régional ²³ et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.4. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant testé de nouvelles approches et technologies pour prévenir et éliminer les déchets marins du milieu côtier et marin, telles que l'interdiction des sacs plastiques, le changement de collecte et de gestion des déchets dans les grandes villes et les destinations touristiques	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> Identique à ceux pour 2027, plus Nombre et pourcentage de pays* ayant mis en œuvre des mesures efficaces de prévention et d'élimination des déchets marins du milieu côtier et marin	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
8. EIE/EES Mettre en œuvre des évaluations environnementales, en tenant compte des impacts cumulatifs sur les zones côtières et de leur capacité de charge.	National	T1.1. T1.3. T1.5. T2.6. T3.4.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré des mesures et indicateurs spécifiques de protection de la biodiversité dans les procédures d'Étude d'impact environnemental (EIE) et d'Évaluation environnementale stratégique (EES), en particulier pour traiter les impacts du tourisme, de l'aquaculture et du trafic maritime, et en favorisant les	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> Identique à pour 2027, mais ne considérant comme efficace que si 100% des pays ont mis en œuvre les mesures en question	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²³ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			solutions fondées sur la nature.		
9. ÉNERGIE ÉOLIENNE Plaider pour que les parcs éoliens soient réglementés dans les AMPC, et ne puissent être développés ailleurs avant que leurs effets sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines aient été suffisamment étudiés, les risques compris et les alternatives évaluées	Régional et national ²⁴	T1.1. T1.3. T1.7. T1.8. T2.7. T2.8. T2.9.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau régional</i> Une proposition pour la réglementation et l'évaluation de l'impact des installations de parcs éoliens dans les zones identifiées comme critiques pour la biodiversité marine et côtière, soumise aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone	<i>Indicateur pour 2030 Niveau régional</i> Proposition du point précédent adoptée par la CdP de la Convention de Barcelone	Rapports des CdP de la Convention de Barcelone
10. MINÉRAUX Conformément au principe de précaution, l'exploitation des minéraux ne devrait pas être autorisée tant que les effets sur le milieu marin, la biodiversité et les activités humaines connexes n'ont pas été suffisamment étudiés et que les risques ne sont pas compris et les alternatives évaluées.	Régional et national ²⁵	T1.1. T1.3. T1.7. T1.8. T2.7. T2.8. T2.9.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau régional</i> Une proposition pour réglementer la prospection et l'exploitation des minéraux inorganiques sur ou sous les fonds marins, soumise aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone, en assurant l'alignement avec les objectifs de conservation de la biodiversité marine méditerranéenne	<i>Indicateur pour 2030 Niveau régional</i> Proposition du point précédent adoptée par la CdP de la Convention de Barcelone	Rapports des CdP de la Convention de Barcelone

²⁴ Comme dans le premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et évaluée au niveau régional uniquement

²⁵ Comme dans le premier Cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, cette action a été considérée et évaluée au niveau régional uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
11. PLANIFICATION SPATIALE²⁶ Soutenir les pays pour le développement d'une planification systématique de la conservation tenant compte de la GIZC, de l'utilisation des terres/ des aspects de planification et de gestion de l'utilisation marine dans le contexte de la PSM	National	T1.4. T1.6. T1.7. T2.6. T2.7. T2.8.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des plans spatiaux marins couvrant tous les ASPIM sous juridiction nationale - Nombre et pourcentage de pays* ayant des plans spatiaux marins effectifs couvrant toutes les AMCP et 50% des AMCE	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré et adopté des plans spatiaux marins couvrant au moins 50%²⁷ de la longueur côtière et de la surface marine, y compris toutes les AMCP, et 50% des AMCE	Réponses des pays aux questionnaires ciblés
12. RESTAURATION Soutenir la restauration des écosystèmes fournissant des services clés, ceux dégradés et qui devraient devenir de plus en plus critiques dans un climat en changement, tels que les zones humides et les habitats du littoral peu profond, entre autres	Régional ²⁸ et national	T1.6. T1.8. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant élaboré un inventaire des écosystèmes à plus haute pertinence écologique et/ou potentiel de régénération, tels que les herbiers de Posidonie, les assemblages coralligènes, les zones humides et les systèmes dunaires, etc.	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Identique au premier indicateur ci-dessus - Nombre et pourcentage de pays* ayant achevé les activités de restauration sur tous les sites identifiés ci-dessus	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²⁶ Cette action se concentre principalement sur les AMCP et AMCE, comme indiqué dans les résultats attendus pour 2027. Il en va de même pour la cible que cette action soutient principalement — la Cible 2.7. D'autre part, les résultats attendus pour 2030 impliquent une portée plus large que les AMPC et AEMC - ce qui n'est pas en accord avec la Cible 2.7 connexe. Il est donc proposé que ceux-ci soient traités dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie régionale spécifique sur les AMPC et AEMC. Néanmoins, les propositions pour les indicateurs connexes ont été conservées.

²⁷ Le SAPBIO Post-2020 fixe ce pourcentage pour 2027, ainsi que l'existence de plans spatiaux marins couvrant 100% des ASPIM. Pour 2030, il prévoit la couverture de toutes les AMP et de 50% des AMCE. Étant donné que la couverture des AMCP et AMCE est inférieure à 50% dans la plupart des pays, il était plus pertinent d'indiquer 50% de la longueur côtière et de la surface marine pour 2030, comme reflété dans les indicateurs proposés ici.

²⁸ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			Nombre et pourcentage de pays ayant commencé des activités de restauration sur 30% des sites identifiés ci-dessus, en privilégiant les solutions fondées sur la nature		
13. CLIMAT CHANGEMENT Accroître le suivi des impacts du changement climatique et les contributions à l'atténuation et l'adaptation, en particulier au réchauffement, à l'acidification, et à la réduction des risques de catastrophe, par des solutions fondées sur la nature et des approches fondées sur les écosystèmes	Régional ²⁹ et national	T1.3. T1.7. T1.8. T2.8. T3.10.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans un réseau de suivi du changement climatique - Nombre et pourcentage de pays* ayant développé des Systèmes d'alerte précoce (SAP), des cartographies, des évaluations de risques et des stratégies de réduction - Nombre et pourcentage de pays* ayant veillé à ce que les plans d'adaptation - donnant la priorité aux solutions fondées sur la nature - soient intégrés dans les processus de planification et de budgétisation nationaux	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> - Mêmes indicateurs que pour 2027, plus - Nombre et pourcentage de pays* disposant d'un système de suivi du changement climatique pleinement opérationnel dans toutes les AMP	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

²⁹ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
14. BON ÉTAT ÉTAT Promouvoir des actions, y compris la recherche scientifique, en vue d'atteindre le BEE pour tous les objectifs écologiques liés à la biodiversité dans le cadre de l'Approche Écosystémique EcAp/IMAP	National	T1.7. T2.1. T2.2. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027³⁰</i> <i>Niveau national</i> - Nombre et pourcentage de pays* qui ont pu mesurer l'IMAP/BEE pour tous les objectifs écologiques liés à la biodiversité, avec un focus sur OE1 - Lacunes ayant entravé l'évaluation IMAP/BEE dans chaque pays et par sous-région - Nombre et pourcentage de pays* ayant eu besoin et reçu un soutien pour combler les lacunes ayant entravé l'évaluation du BEE	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Identique à pour 2027	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - MED QSR 2023
15. AMPC et AEMC³¹ Aider les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 pour AMPC et AEMC	Régional et national	T1.4. T1.5. T2.7. T2.9. T3.5.	<i>L'évaluation de cette activité sera menée séparément, en utilisant les indicateurs adoptés dans le cadre d'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation</i>		-

³⁰ Les résultats des actions pour 2027 et 2030, tels que stipulés à l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO, sont définis partiellement comme des résultats résultats d'actions et partiellement comme des réalisations de cibles. Cela crée un chevauchement potentiel entre les indicateurs pour la réalisation des Cibles 1.1 et 1.7 et ceux pour la mise en œuvre de l'Action 14. Par conséquent, les indicateurs de performance proposés ont été ajustés pour éliminer cette incohérence.

³¹ L'évaluation de cette activité sera menée séparément, *en utilisant les indicateurs adoptés dans le cadre d'évaluation de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée*. Elle devrait alors être pleinement considérée et intégrée dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du SAPBIO Post-2020.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			<i>efficaces par zone en Méditerranée. Elle devrait alors être pleinement considérée et intégrée dans l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO</i>		
BUT 2. Assurer que la biodiversité est préservée et maintenue ou améliorée afin de répondre aux besoins des populations					
16. PLATEFORME DE BIODIVERSITÉ Établir une plateforme méditerranéenne de la biodiversité en libre accès	Régional	T2.1. T2.2. T2.3. T3.2. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau régional</i> ● Niveau de fonctionnalité de la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité centralisée en libre accès, avec un accent Biodiversité sur la disponibilité d'informations géoréférencées sur les composantes clés de la biodiversité méditerranéenne	<i>Indicateur pour 2030 Niveau régional</i> ● Identique à 2027	● Réponses des propriétaires et gestionnaires de la Plateforme au questionnaire ciblé
17. INVERTÉBRÉS Étudier la distribution et l'abondance, et évaluer le statut et les principales pressions anthropiques, sur les espèces d'invertébrés prioritaires espèces avec un focus sur <i>C. rubrum</i> , <i>P. nobilis</i> , et plateformes à vermetes	National	T1.1. T1.2. T1.6. T2.1. T2.2. T2.3.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* avec des recherches en cours sur la distribution, l'abondance et le statut des invertébrés, avec un focus sur <i>P. nobilis</i> , <i>C. rubrum</i> et plateformes à vermetes	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* disposant de données suffisantes sur la distribution, l'abondance et le statut, pour pouvoir évaluer l'IMAP/BEE pour OE1 - IC1 et 2 pour <i>C. rubrum</i> ou réaliser l'évaluation Liste rouge de l'espèce ● Nombre et pourcentage de pays* disposant de données suffisantes sur la distribution, l'abondance et le statut, pour pouvoir réaliser l'évaluation Liste rouge pour <i>P. nobilis</i> et d'autres invertébrés marins	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés et système d'information IMAP

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
18. VERTÉBRÉS Établir la distribution, le statut et les principales pressions anthropiques des espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	Régional et national ³²	T1.6. T1.7. T2.1. T2.3. T3.2.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* qui entreprennent des évaluations complètes de la distribution, de l'état de conservation et des principales pressions anthropiques pour toutes les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des évaluations complètes de la distribution, de l'état de conservation et des principales pressions anthropiques pour toutes les espèces listées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
19. HABITATS Dans les eaux côtières et hauturières, inventorier et cartographier les habitats méditerranéens clés, et évaluer leur statut et leurs principales pressions anthropiques	Régional et national ³³	T1.2. T1.4. T1.6. T2.2. T2.3. T2.7. T3.2. T3.10	<i>Indicateur pour 2027³⁴</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant initié une cartographie à haute résolution des habitats clés, y compris ceux critiques pour les vertébrés vulnérables, les écosystèmes des fonds marins (par exemple, herbiers de phanérogames, formations coralligènes), et les habitats obscurs (par exemple, grottes, zones profondes), dans tous les ASPIM, AMPC et AEMC	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant finalisé la cartographie à haute résolution des habitats clés, y compris ceux critiques pour les vertébrés vulnérables, les écosystèmes des fonds marins (par exemple, herbiers de phanérogames, formations coralligènes), et les habitats obscurs (par exemple, grottes, zones profondes), dans tous les ASPIM, AMPC et AEMC	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

³² Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

³³ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

³⁴ Cet indicateur est lié à la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 sur les AMPC et AEMC

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
20. Base de données ENI/EEE Développer la base de données géoréférencée partagée (MAMIAS), plateforme conviviale, pour suivre en continu le statut et les voies des espèces non indigènes et soutenir l'alerte précoce	Régional	T.1.2. T2.1. T2.2. T2.3. T3.1. T3.2. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> • Niveau de fonctionnalité de la plateforme MAMIAS avec données géoréférencées accessibles sur les Espèces non indigènes (ENI) et Espèces exotiques envahissantes (EEE)	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> • Identique à 2027	• Réponses des propriétaires et gestionnaires de la Plateforme au questionnaire ciblé
21. SURPÊCHE et INN Mettre en œuvre des plans de gestion fondés sur la science pour réglementer efficacement l'exploitation et mettre fin à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris l'élimination progressive des subventions à la pêche nocives qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche	National ³⁵	T1.1. T2.4. T2.5. T2.8. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> • Nombre de PCC transposant le RPOA-INN de la CGPM ³⁶ dans leur réglementation nationale • Nombre de PCC ayant des dispositions explicites d'application dans leur cadre juridique national • Pourcentage de stocks en exploitation durable	<i>Niveau régional</i> • Identique à 2027	• Réponses de la FAO/CGPM au questionnaire ciblé • La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. • État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM
22. CAPTURES ACCESSOIRES Développer un mécanisme national et	Régional et national ³⁷	T1.1. T2.1. T2.4. T2.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant développé un	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par

³⁵ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée à la fois aux niveaux national et régional

³⁶ RPOA-INN = Plan d'action régional pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone d'application de la CGPM (RPOA-INN)

³⁷ Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
mettre en œuvre des mesures convenues et scientifiquement testées d'atténuation des captures accessoires, pour éliminer tout abattage intentionnel ou accidentel des espèces menacées ou espèces en danger et/ou en mauvais état de conservation		T2.8. T3.1. T3.4. T3.5.	mécanisme complet d'atténuation des captures accessoires, y compris l'adaptation et/ou l'interdiction des engins de pêche les plus nocifs pour la biodiversité (y compris les habitats des fonds marins) • Nombre et pourcentage de pays* ayant commencé la mise en œuvre des mécanismes d'atténuation des captures accessoires • Nombre de résolutions et recommandations de la CGPM en vigueur en Méditerranée relatives à l'atténuation des interactions avec les espèces vulnérables.		les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. • État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM
23. PÊCHE À PETITE ÉCHELLE³⁸ Promouvoir les Directives volontaires pour assurer la durabilité de la pêche à petite échelle	National	T1.1. T2.4. T2.5. T2.8. T2.9. T3.1. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant renforcé la capacité des organisations de pêcheurs à petite échelle à s'engager dans des modèles de	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant renforcé la capacité des organisations de pêcheurs à petite échelle à s'engager dans des modèles de cogestion au sein des AMPC et AEMC	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés.

³⁸. Cette action se concentre principalement sur les AMPC et AEMC, comme indiqué dans le premier résultat attendu pour 2027 et 2030. Il en va de même pour la cible que cette action soutient principalement — la Cible 2.5. Cependant, le deuxième résultat attendu implique une portée plus large de cette action (au-delà des AMPC et AEMC), ce qui n'est pas conforme à la portée de la Cible 2.7. Il est proposé que ceux-ci soient traités dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie régionale spécifique sur les AMPC et AEMC. Néanmoins, les propositions pour les indicateurs connexes ont été conservées.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté" (Directives PPE) ³⁹ et des pratiques de cogestion dans la pêche professionnelle à petite échelle, guidées par les connaissances écologiques traditionnelles et les meilleures données scientifiques disponibles			cogestion au sein des AMPC et AEMC⁴⁰ <i>Niveau régional</i> ● Pourcentage de PCC ayant des cas de gestion participative au niveau national en place (AEP, cogestion, etc.) ● Pourcentage de PCC ayant un suivi participatif, y compris MCS, en place	● Nombre et pourcentage de pays* ayant établi et mis en œuvre des mesures pour contrôler la pêche illégale, INN, y compris la pêche récréative, avec la pleine participation des secteurs concernés	● État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM
24. AQUACULTURE Soutenir le développement de la stratégie Aquaculture et Pêche Post-2020 de la CGPM - transformer l'industrie aquacole par des solutions fondées sur la science et des outils de planification spatiale marine (PSM)	Régional et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.6. T1.7. T2.6. T2.7. T2.8. T2.9. T3.4. T3.5. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> <i>Niveau régional</i> ● Nombre de PCC ayant un cadre juridique pour l'aquaculture ● Nombre de PCC ayant intégré des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur cadre juridique aquacole ● Nombre de PCC ayant établi des zones désignées pour l'aquaculture	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> <i>égional</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses de la FAO/CGPM au questionnaire ciblé ● La CGPM fournira des éléments pour cet indicateur puisqu'elle est déjà informée par les retours des PCC à la CGPM sur les indicateurs proposés. ● État des pêcheries méditerranéennes et de la mer Noire de la CGPM

³⁹ Dans la zone d'application de la CGPM, il est transposé dans le RPOA-PPE adopté (Plan d'action régional pour la pêche à petite échelle en Méditerranée et en mer Noire)

⁴⁰ Cet indicateur est lié à la mise en œuvre de la Stratégie régionale Post-2020 Résur les AMPC et AEMC,

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			Nombre de PCC ayant des programmes de surveillance environnementale		
25. TOURISME Élaborer un cadre d'indicateurs spécifiques pour évaluer l'impact du tourisme marin et côtier sur les destinations et pour promouvoir l'écotourisme	Régional	T1.3. T1.5. T1.8. T2.8. T2.9. T3.4. T3.7. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Le Plan Bleu/CAR a adopté un cadre d'indicateurs spécifiques pour évaluer les impacts environnementaux et socioculturels du tourisme marin et côtier dans les destinations prioritaires et promouvoir l'écotourisme, dans le cadre des évaluations environnementales dans les points chauds touristiques méditerranéens	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Le Plan Bleu/CAR a facilité la mise en œuvre du cadre d'évaluation au niveau méditerranéen	Réponses du Plan Bleu/CAR au questionnaire ciblé
26. INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les processus de planification du développement national et local, dans les stratégies et processus de planification des secteurs économiques liés au milieu marin, dans la comptabilité nationale selon le cas, les systèmes de rapportage, et dans	National	T1.3. T1.7. T2.8. T2.9. T3.4. T3.6. T3.7. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays* ayant intégré les préoccupations de conservation de la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les processus et mécanismes de planification - tels que Maritime Spatiale la Planification spatiale marine (PSM), la pêche, l'aquaculture, l'agriculture, le tourisme côtier, les ports, le	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Identique à 2027	Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
l'évaluation des impacts environnementaux			transport maritime, les parcs éoliens, l'EIE et l'EES, ● Nombre et pourcentage de pays* ayant rédigé des propositions pour renforcer les activités économiques qui protègent et restaurent activement la biodiversité		
27. RATIONALISER le SAPBIO Post-2020 Rationaliser le SAPBIO Post-2020 et les stratégies et plans d'action régionaux, élaborés dans le cadre du Protocole ASP/DB, dans les stratégies nationales, les plans d'action et les cadres juridiques	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant pleinement intégré et rationalisé le SAPBIO Post-2020 dans les documents stratégiques nationaux et, le cas échéant, dans les cadres juridiques	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
28. VOLONTÉ POLITIQUE ET COORDINATION Assurer la volonté politique et la reconnaissance aux plus hauts niveaux du Gouvernement ou de l'État, pour développer des schémas de gouvernance appropriés, en particulier	National	T1.5. T1.6. T1.7. T1.8. T2.4. T2.6. T2.7. T2.8. T2.9. T3.6. T3.8. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des mécanismes de coordination efficaces entre les autorités compétentes responsables de la gestion des zones marines et des zones côtières terrestres aux différents niveaux administratifs (par exemple, national, régional, local) et secteurs (par exemple,	<i>Indicateur pour 2030⁴¹ Niveau national</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

⁴¹ Il existe une incohérence entre les résultats attendus pour 2027 et 2030. En outre, les résultats attendus pour 2030 chevauchent ceux de l'Action 27. Pour résoudre ces problèmes, l'indicateur de performance proposé sera le même pour 2027 et 2030.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
intersectoriels et multinationaux Coordination institutionnelle			environnement, pêche, tourisme, planification urbaine)		
29. PARTIES PRENANTES PARTICIPATION Faciliter l'engagement des parties prenantes pour résoudre les conflits entre usagers, renforcer la capacité à contribuer à l'application du SAPBIO, en particulier dans la planification et la gestion des AMP, par une participation appropriée de toutes les parties prenantes dans un processus décisionnel transparent	National	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.6. T2.3. T2.4. T2.5. T2.6. T2.8. T2.9. T3.4. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des plateformes formelles et informelles pour assurer la participation de tous les secteurs et parties prenantes pertinents - y compris les autorités locales et infranationales, le secteur privé, la société civile, les femmes, les jeunes, le monde universitaire et les institutions scientifiques - dans les processus décisionnels pour les secteurs prioritaires, en adoptant une approche pansociétale	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
30. MISE À L'ÉCHELLE DESCENDANTE ET ASCENDANTE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX Décliner les engagements internationaux dans les plans nationaux et au niveau	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays* ayant établi des alliances actives entre les gouvernements, les entreprises, les scientifiques et les leaders d'opinion pour mettre en œuvre les Buts du SAPBIO Post-2020, en assurant la coresponsabilité et	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
local, en rationalisant l'approche, les cibles et les actions du Post-2020 dans les stratégies nationales et les processus de planification locaux, tout en facilitant la remontée des propositions locales vers les futurs processus de planification aux niveaux national et méditerranéen			la co-appropriation par la transparence administrative, le dialogue avec les parties prenantes et la gouvernance participative à tous les niveaux • Nombre et pourcentage de pays* ayant effectivement adapté les Actions du SAPBIO Post-2020 aux contextes locaux tout en s'assurant que les propositions générées localement (par exemple, les connaissances traditionnelles, les initiatives menées par la communauté) éclairent les futurs processus de planification à l'échelle méditerranéenne		
31. CONFORMITÉ ET APPLICATION Permettre la conformité aux dispositions des Protocoles ASP/DB et GIZC et des Plans d'action connexes au niveau national en renforçant les capacités et la coopération entre les organes judiciaires et administratifs organes	Régional et national ⁴²	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.1. T3.4. T3.7. T3.8.	<i>Indicateur pour 2027 Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant initié des programmes de renforcement des capacités pour les acteurs judiciaires et administratifs tout au long de la chaîne d'application environnementale - y compris les agences environnementales, les inspecteurs, les auditeurs, la police, les procureurs et les	<i>Indicateur pour 2030 Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays* ayant achevé des initiatives de renforcement des capacités pour les ressources judiciaires et administratives tout au long de la chaîne d'application - y compris les agences environnementales, les inspecteurs, les auditeurs, la police, les procureurs et les juges - pour renforcer l'application des cadres juridiques environnementaux. •	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés

⁴² Comme dans le premier Cadre de suivi du SAPBIO Post-2020, cette action a été considérée et évaluée au niveau national uniquement

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			juges - pour renforcer leur compréhension et leur application des cadres juridiques environnementaux		
BUT 3. Permettre le changement transformateur nécessaire, mettre en place des outils et des solutions fondées sur la nature pour la mise en œuvre et l'intégration					
32. PERFECTIONNEMENT DE L'IMAP Identification des lacunes entravant l'évaluation du bon état écologique, et le cas échéant, soutenir les pays pour les combler	Régional et national	T2.1. T2.2. T2.3. T3.1. T3.2. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays qui ont été capables d'évaluer et de quantifier le bon état écologique <i>Niveau régional</i> ● Type de soutien aux pays pour combler les lacunes de l'évaluation du BEE, fourni par le CAR/ASP et d'autres organisations régionales (niveau régional)	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national et régional</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses du CAR/ASP et des organisations régionales au questionnaire ciblé
33. MISE EN ŒUVRE DE L'IMAP Mettre à jour les programmes nationaux de suivi à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP, et assurer un rapportage régulier	National	T2.1. T2.2. T2.3. T3.1. T3.2. T3.5.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays ayant adopté des formats de rapportage harmonisés, alignés sur des cadres tels que la CDB et l'IMAP, pour rendre compte des indicateurs communs liés à la biodiversité pour atteindre le BEE	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Identique à 2027	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés
34. SAPBIO Post-2020 SUIVI	Régional et national	T3.1. T3.2.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i>	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i>	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
Permettre aux Parties contractantes d'examiner et de rapporter périodiquement, en harmonie avec les cadres de suivi IMAP et PNUE/PAM, sur l'état de la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020		et toutes les cibles	Nombre et pourcentage de pays ayant mis à jour les programmes de suivi nationaux fondés sur l'IMAP conformément au troisième cycle de l'IMAP.	- Nombre et pourcentage de pays ayant enregistré des progrès biennaux dans la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020, pertinents au niveau national, sur la base du système établi d'ici 2027 <i>Niveau régional</i> - Organisations régionales ayant soutenu les pays à enregistrer les progrès biennaux dans la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020	Réponses du CAR/ASP et des organisations régionales au questionnaire ciblé
35. SOUTIEN POUR FAIRE FONCTIONNER LE SAPBIO Fournir des ressources humaines et financières suffisantes au système du PAM afin de faire fonctionner efficacement les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAPBIO Post-2020	Régional	T3.2. T3.3 et toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional</i> Organisations régionales (du système du PAM) ayant établi les mécanismes régionaux de suivi et d'évaluation pour le Post-2020 SAPBIO, y compris l'investissement en ressources humaines et financières, afin de permettre une analyse en temps voulu des progrès vers ses buts et cibles à l'aide d'indicateurs objectifs et numériques	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional</i> Organisations régionales (système du PAM) ayant alloué suffisamment de ressources humaines et financières pour assurer une mise en œuvre effective du SAPBIO Post-2020, principalement au niveau régional et, lorsque possible, au niveau national	Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé
36. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE SAPBIO Post-2020 AU NIVEAU NATIONAL Renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre le SAPBIO Post-2020, à gérer les AMP	Régional et national	T3.4. T3.5. et toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant réalisé une évaluation complète des capacités pour répondre aux besoins et priorités des objectifs de conservation marine, avec un focus sur la	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant veillé à ce que le personnel clé (par exemple, gestionnaires d'AMP, techniciens de terrain, autorités locales en environnement, pêche et application des lois) soit suffisamment formé, si possible,	- Réponses des pays aux questionnaires ciblés - Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
et les habitats et espèces marins et côtiers vulnérables au sein et entre les juridictions nationales, avec une attention particulière aux pays moins développés, et en vue de réduire le fossé entre les sexes et le fossé numérique			conservation des habitats et espèces marins et côtiers vulnérables. ● Nombre et pourcentage de pays ayant ensuite développé et testé des modules de formation à fort impact pour répondre aux besoins de capacité identifiés <i>Niveau régional</i> ● Organisations régionales ayant soutenu le renforcement des capacités des pays liées à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020	en coordination avec les organisations régionales pertinentes. <i>Niveau régional</i> ● Organisations régionales ayant soutenu le renforcement des capacités des pays liées à la mise en œuvre du SAPBIO Post-2020	
37. MISE EN RÉSEAU Soutenir les réseaux régionaux, sous-régionaux et/ou transfrontaliers existants, ou en développer de nouveaux selon le besoin, pour renforcer les capacités, connaissances, expériences et opportunités de	Régional	T1.1. T1.2. T2.2. T1.6. T2.3. T2.4. T2.5. T2.6. T2.9. T3.2. T3.4. T3.5. T3.9. T3.10.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays ayant établi des réseaux fonctionnels au niveau national, faisant progresser les sujets liés aux AMP et AEMC <i>Niveau régional</i> ⁴³ ● Réseaux/centres humains régionaux et sous-régionaux fonctionnels couvrant les thèmes prioritaires de la conservation marine, traitant	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> Nombre et pourcentage de pays ayant établi des réseaux fonctionnels au niveau national, axés sur des thèmes prioritaires tels que les espèces envahissantes (ENI/EEE), la conservation des espèces migratrices, la gestion des AMP, la restauration des habitats, la réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé et la conformité juridique <i>Niveau régional</i> ● Réseaux/centres humains régionaux et sous-régionaux fonctionnels, couvrant des sujets tels que la gestion des AMP, les	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

⁴³ À l'origine, cette activité était définie à portée régionale. Cependant, conformément à l'approche adoptée dans le premier cadre de suivi, elle est désormais également traitée au niveau national, ce qui a été reflété dans les indicateurs proposés.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
partage, entre autres, sur des sujets tels que les ENI/EEE, les espèces migratrices, la gestion des AMP, la restauration des habitats, la réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé, la conformité à la loi et la réglementation, et d'autres sujets pertinents au SAPBIO Post-2020			particulièrement les besoins de renforcement des capacités dans les pays moins développés, les AMP et ASPIM récemment établis (en lien avec la stratégie spécifique sur les AMPC et AEMC).	ENI/EEE, la conservation des espèces migratrices, la restauration des habitats, la réduction des captures accessoires, le suivi harmonisé et la conformité juridique	
38. SENSIBILISATION Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des valeurs et des menaces pesant sur le milieu marin, en stimulant des comportements améliorés, et des réponses et bonnes pratiques, en ciblant les décideurs et le grand public, par des mécanismes renforcés et renouvelés, y compris les communications de communications	Régional et national	T1.1. T1.2. T1.3. T1.5. T1.7. T2.4. T2.8. T2.9. T3.6. T3.9.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays ayant adopté et commencé à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de communication et de sensibilisation <i>Niveau régional</i> ● Stratégie méditerranéenne de sensibilisation par la communication élaborée	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> ● Nombre et pourcentage de pays mettant en œuvre la Stratégie méditerranéenne de communication et de sensibilisation, ciblant les publics clés tels que les médias de masse, les décideurs politiques, les parties prenantes économiques (secteurs terre/mer), le monde universitaire et la société civile ● Nombre et pourcentage de pays ayant introduit et promu la célébration d'une Journée annuelle de la biodiversité marine dans les médias de masse et les écoles	● Réponses des pays aux questionnaires ciblés ● Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
39. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION Promouvoir l'intégration des préoccupations de conservation de la biodiversité marine et des écosystèmes dans l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle et la science citoyenne, afin que les meilleures pratiques et technologies innovantes pour protéger les écosystèmes marins et côtiers soient plus accessibles et reproductibles	Régional et national	T1.3. T2.8. T3.4. T3.7.	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant intégré les stratégies et outils de conservation de la biodiversité marine dans les programmes scolaires et universitaires. • Nombre et pourcentage de pays impliqués dans des réseaux universitaires multinationaux ou bilatéraux (par exemple, • échanges Nord-Sud/Sud-Sud) axés sur la conservation marine méditerranéenne, en spécifiant les réseaux • Nombre et pourcentage de pays ayant développé un programme de « formation des formateurs » pour renforcer l'expertise en éducation à la conservation de la biodiversité marine • Nombre et pourcentage de pays utilisant les AMP comme cadres pour des activités d'éducation et de sensibilisation impliquant des ONG et la science citoyenne (en lien avec la stratégie	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027 <i>Niveau régional</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
			régionale spécifique aux AMPC et AEMC) <i>Régional niveau</i> ⁴⁴ • Organisations régionales ayant développé et soutenu la mise en œuvre de programmes spécifiques de conservation de la biodiversité marine via les systèmes nationaux d'éducation (par exemple, le modèle de conservation des cétacés développé par ACCOBAMS)		
40. EMPLOI Augmenter de manière adéquate l'emploi, notamment public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité marine (et éventuellement la redirection des emplois existants) comme composante de base pour un futur développement avisé de l'économie bleue	National	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant connu une croissance de l'emploi public directement lié à la conservation de la biodiversité marine depuis 2021	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant doublé l'emploi public directement lié à la conservation de la biodiversité marine depuis 2021	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés
41. FINANCEMENT DURABLE Développer des stratégies de financement durable	Régional et national	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau national</i> • Nombre et pourcentage de pays ayant développé et adopté des stratégies de	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau national</i> • Identique à 2027 <i>Niveau régional</i>	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • Réponses des organisations régionales au questionnaire ciblé

⁴⁴ À l'origine, cette activité était définie à portée régionale. Cependant, conformément à l'approche adoptée dans le premier cadre de suivi, elle est désormais également traitée au niveau national, ce qui a été reflété dans les indicateurs proposés.

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
avec, le cas échéant, des approches innovantes pour mobiliser des sources financières alternatives, couvrant les recettes fiscales qui pourraient être redistribuées, et les actions pertinentes à financer, y compris le MedFund et d'autres types de mécanismes de financement nationaux ou locaux			financement durable et des outils concrets pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, y compris l'établissement de fonds fiduciaires nationaux ou locaux soutenus par des flux de revenus tels que les taxes touristiques, les licences de pêche, les redevances sur les sacs plastiques ou les compensations d'études d'impact environnemental (EIE), afin d'accroître significativement les ressources financières provenant de sources nationales et internationales (gouvernementales, non gouvernementales, privées). <i>Niveau régional</i> • Organisations régionales ayant développé et commencé à mettre en œuvre une stratégie de financement durable	• Identique à 2027	
42. COOPÉRATION Accroître la coopération nord/sud, sud-sud, et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à	Régional et national	Toutes les cibles	<i>Indicateur pour 2027</i> <i>Niveau régional et national</i> • Nombre de projets conjoints/collaboratifs, soutenus par des fonds internationaux, ayant démarré durant la période stratégique,	<i>Indicateur pour 2030</i> <i>Niveau régional et national</i> • Identique à 2027	• Réponses des pays aux questionnaires ciblés • Réponses des organisations régionales aux questionnaires ciblés

Action	Champ	Contribue aux cibles du SAPBIO	Indicateurs proposés (pour les résultats attendus pour 2027 et 2030 - Annexe III du Post-2020 SAPBIO)		Source d'information/données
différents niveaux, pour soutenir le SAPBIO Post-2020, en particulier dans les pays les moins développés			couvrant des sujets prioritaires dans les pays moins développés. Les sujets d'intérêt proposés sont : la mise en œuvre des plans d'action nationaux, le développement de fonds environnementaux nationaux, la restauration et la réduction des risques de catastrophe découlant du changement climatique, le soutien à la recherche, à la gestion et aux réseaux de suivi		

4. Conclusions et recommandations

32. Deux types d'indicateurs sont proposés pour mesurer la performance et l'efficacité du Post-2020 SAPBIO : des indicateurs de réalisation indiquant le niveau d'atteinte des cibles et des indicateurs de performance indiquant le niveau de mise en œuvre des actions proposées.

Indicateurs de réalisation

- L'identification des indicateurs de réalisation des cibles pour le Post-2020 SAPBIO est guidée par trois principes fondamentaux : l'alignement, lorsque possible, sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) ; le recours aux systèmes de suivi régionaux existants dans le cadre de la Convention de Barcelone – en particulier les indicateurs communs IMAP – pour garantir la cohérence et la praticabilité ; et la prise en compte de la disponibilité des données et de la faisabilité dans l'ensemble de la Méditerranée.
- Les indicateurs de réalisation sont structurés en indicateurs primaires, basés sur des ensembles de données opérationnelles à l'échelle méditerranéenne, et indicateurs secondaires (ou de substitution), reflétant les limites actuelles de la disponibilité des données et la couverture inégale entre les pays et les domaines thématiques. Cette approche soutient un rapport crédible tout en fournissant une voie claire pour renforcer progressivement le cadre de suivi à mesure que les systèmes de données s'améliorent.
- Les indicateurs primaires sont largement basés sur les indicateurs communs IMAP et les sources de données associées, notamment le MED QSR 2023, le système d'information IMAP et les données préparées pour le MED QSR 2031, en particulier pour les Buts 1 et 2, soulignant la cohérence et l'efficacité du système de suivi régional.
- La préparation du MED QSR après la période stratégique du Post-2020 SAPBIO limite la disponibilité adéquate des données et l'utilisation du Med QSR comme document technique clé pour mesurer l'état et les pressions sur la biodiversité en Méditerranée.
- Les indicateurs secondaires complètent l'IMAP en s'appuyant sur les descripteurs DCSMM/BEE et des outils régionaux supplémentaires (par exemple, évaluations de la Liste rouge de l'UICN et ACCOBAMS), améliorant ainsi la couverture des données et la pertinence régionale.
- Les lacunes dans les indicateurs de pression spécifiques à la pêche dans le cadre de suivi du CDB GBF sont comblées par les systèmes de suivi régionaux existants, notamment l'IMAP/BEE pour les indicateurs primaires et le BEE/DCSMM pour les indicateurs secondaires. En outre, les indicateurs et éléments de suivi pertinents développés dans le cadre de la CGPM sont pris en compte pour mieux refléter la durabilité des pêches, les interactions avec les espèces vulnérables et les interconnexions entre la pêche et le milieu marin. Les indicateurs du But 3 se concentrent sur les conditions favorables à la gouvernance, aux institutions et aux aspects socio-économiques et sont largement basés sur des indicateurs nouvellement développés, spécifiques à la Méditerranée, avec un alignement direct limité sur les cibles du GBF.

Indicateurs de performance

- Étant donné que le cadre de suivi du CDB GBF est conçu uniquement autour de la réalisation des cibles (et non de la fourniture d'actions), **l'ensemble d'indicateurs de performance** proposé (basé sur les actions, largement basé sur des questionnaires) est nécessaire pour évaluer si les mesures d'habilitation sont mises en œuvre à temps pour les évaluations collectives de 2027 et 2030.
- **La sélection des indicateurs** a été guidée par la nécessité d'assurer la continuité avec l'évaluation à mi-parcours, de permettre une comparaison significative entre 2027 et 2030 et de soutenir un rapport pratique et efficace entre les pays.
- **Les indicateurs de performance pour les actions au niveau national** se concentrent sur le nombre et le pourcentage de pays méditerranéens atteignant ou progressant vers les résultats attendus, les données étant collectées par le biais de questionnaires structurés et analysées aux niveaux national et sous-régional.
- Bien que le rapport basé sur des questionnaires ait des limites en raison de la subjectivité, il reste l'approche la plus réalisable pour évaluer les progrès dans un champ d'application régional large et

complexe ; la même méthode est appliquée aux **actions au niveau régional** en utilisant les contributions des organisations régionales et des composantes du PNUE-PAM.

- **L'identification des indicateurs a été difficile** en raison du manque d'harmonisation dans la formulation des résultats attendus pour certaines actions, ce qui complique la comparaison des progrès entre 2027 et 2030 ; dans de tels cas, les indicateurs de performance ont été alignés sur les deux échéances pour assurer un suivi cohérent de la mise en œuvre.

33. Pour l'avenir, il serait important de considérer les points suivants :

- **Mieux aligner** le calendrier de préparation et d'évaluation du SAPBIO sur la politique et la feuille de route de l'approche écosystémique (2026-2035), y compris le Med QSR.
- **Pour le Post-2030 SAPBIO**, veiller à harmoniser la formulation des résultats attendus sur l'ensemble de la période stratégique. Par exemple, garantir que les deux jalons reflètent le même "type" de résultat (adoption → mise en œuvre) afin que les indicateurs de performance puissent suivre les progrès de manière cohérente et claire.

5. Références

- 1 ACCOBAMS 2022a. ACCOBAMS-MOP8/2022/Doc31/Annex13/Res8.12. Statut Liste rouge UICN des espèces de cétacés dans la zone ACCOBAMS.
- 2 ACCOBAMS 2022b. Second rapport sur les points chauds : aperçu actualisé des points chauds de bruit dans la zone de l'Accord ACCOBAMS.
- 3 CDB/COP/DEC/16/31 Décision adoptée à la session prolongée de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 16), 25-27 février 2025, Rome, Italie.
- 4 CDB, Décision 15/5, adoptée à la 16e Conférence des Parties (CdP 16) tenue en 2022 à Cali, Colombie.
- 5 FAO. 2021. Stratégie CGPM 2030 pour une pêche et une aquaculture durables en Méditerranée et en mer Noire. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb7562en>
- 6 UICN (2023). Statut de conservation des cétacés en mer Méditerranée : tendances et changements après une décennie d'efforts de conservation. Gland, Suisse : UICN.
- 7 La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.
- 8 UNEP/MED WG.620/Inf.25, Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020), Réunion des Points focaux du PAM, Athènes, Grèce, 16-19 2025.
- 9 PNUE/PAM-SPA/RAC, 2021. Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne. Éd. SPA/RAC, Tunis.
- 10 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2024). Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée : état de la mer et des côtes méditerranéennes de 2018 à 2023. Athènes.
- 11 UNEP/MED IG.26/22, Décision IG.26/4, Amendements aux Annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
- 12 UNEP/MED IG.27/6 : Politique et feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) 2026-2035 et Programme intégré de surveillance et d'évaluation pour la mer Méditerranée et les côtes (IMAP).